

NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

SAYOUD RASSURE LES TRANSPORTEURS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8439 MERCREDI 11 MARS 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



L'IRAN SOUS LES BOMBARDEMENTS

«L'ISSUE NE SE DÉCIDERA NI À WASHINGTON NI À TEL-AVIV»

Sous les bombardements israéliens appuyés par Washington, l'Iran affirme sa détermination à défendre sa souveraineté et à faire échec aux plans de déstabilisation visant la République islamique. Tandis que les menaces et les déclarations belliqueuses se multiplient, Téhéran riposte sur le terrain et sur le front diplomatique, convaincu que l'issue du conflit ne se décidera ni à Washington ni à Tel-Aviv. Page 3



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Cap sur la réorientation agricole

Page 4

PRIME DE SOLIDARITÉ SCOLAIRE

De nouvelles facilitations

Page 5

15e FESTIVAL DU CHAÂBI

La relève en scène

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

Sayoud rassure les transporteurs

En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au lendemain de l'adoption définitive du nouveau code de la route par le Parlement, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a rencontré, hier, les représentants des syndicats du transport, afin de répondre aux préoccupations du secteur, notamment concernant la dépénalisation des sanctions et la baisse des montants des amendes.

D'emblée, M. Sayoud a affirmé que les amendements apportés au code de la route « ne sont pas là pour punir les transporteurs mais pour sanctionner les contrevenants ». Réuni avec les représentants des syndicats du transport, le ministre a expliqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du débat ouvert par le président de la République autour de ce texte législatif. Précisant que « le chef de l'Etat a donné instruction d'engager un dialogue direct avec les professionnels afin de clarifier les dispositions ayant suscité des interrogations », il a rappelé que « le président Tebboune répète à chaque occasion que le citoyen est au cœur des préoccupations de l'Etat ». M. Sayoud a soutenu que « les autorités souhaitent avant tout organiser la circulation et améliorer la sécurité routière, sans pénaliser les transporteurs.

Le ministre a d'abord souligné que ce projet de loi a connu plusieurs étapes d'examen au Parlement. Si le Conseil de la nation a validé 179 articles, onze dispositions ont toutefois fait l'objet de réserves, ce qui a nécessité la mise en place d'une commission paritaire entre les deux Chambres. Il a ajouté que cette commission a tenu plusieurs réunions afin d'examiner les points de divergence « dans un esprit démocratique ». Plusieurs dispositions ont ainsi été reformulées et certains termes jugés trop sévères ont été supprimés, notamment ceux liés à la criminalisation de certaines infractions. M. Sayoud a assuré que « plusieurs articles ont été réécrits et certaines expressions ont été retirées, en particulier celles qui évoquaient la dimension pénale ». Au terme de ce processus, les onze articles litigieux ont été soumis à nouveau aux parlementaires et le texte a finalement été adopté à l'unanimité.

Parmi les mesures les plus attendues, la question des chauffeurs de poids lourds a été clarifiée. « Nous avons supprimé le paragraphe qui parlait d'homicide involontaire pour les chauffeurs de camions », a



Saïd Sayoud.

annoncé M. Sayoud. Cette décision fait suite aux inquiétudes exprimées par les syndicats, qui craignaient une criminalisation excessive des conducteurs. « L'objectif de ce code n'est pas de punir les professionnels mais de protéger les citoyens et d'organiser la circulation », a assuré encore une fois le ministre. M. Sayoud a précisé que le texte sera publié prochainement au Journal officiel, officialisant ainsi l'entrée en vigueur du nouveau code de la route. Par ailleurs, face aux nombreuses problématiques posées par les représentants des syndicats des transporteurs lors de cette rencontre, le ministre a tenu à rassurer les représentants syndicaux sur plusieurs dossiers liés au fonctionnement du secteur.

M. Sayoud a indiqué que son département a multiplié les réunions avec les professionnels depuis sa prise de fonction, affirmant que « le dialogue avec les syndicats restera ouvert ». Il a également évoqué une récente opération de renouvellement des cadres du secteur, marquée par un vaste mouvement au niveau des directions de transport dans les wilayas. Le ministre a, par ailleurs, annoncé la tenue prochaine d'une réunion avec le Premier ministre pour trancher la question de l'attribution des nouveaux bus importés récemment, dont plusieurs sont déjà en circulation. Dans le même temps, les autorités ont confirmé la décision de retirer progressivement de la circulation les autobus âgés de plus de trente ans.

Le ministre a aussi abordé la question des pneumatiques, un sujet sensible pour les professionnels du transport. Soutenant que « le président de la République souhaite organiser ce marché et mettre fin aux pénuries constatées ces dernières années », il a souligné que dans ce cadre, la société publique Naftal a été désignée comme fournisseur principal. Toutefois, M. Sayoud a précisé que si l'entreprise ne parvient pas à couvrir l'ensemble des besoins du marché, d'autres opérateurs pourront être autorisés à intervenir. Sur la question de la tarification, le ministre a relevé l'importance de poursuivre les rencontres, expliquant que ce dossier nécessite un débat approfondi avec les professionnels. Il a également affirmé que le Premier ministre s'est engagé à examiner cette question avec les représentants du secteur dans les prochaines semaines.

Sihem Bounabi

Des amendes revues à la baisse

Tenant compte du pouvoir d'achat des citoyens et des réalités du transport, plusieurs amendes pour infractions routières ont été revues à la baisse dans le nouveau code de la route. Les infractions de première catégorie sont sanctionnées par 3 000 DA. Elles concernent les documents du véhicule et du conducteur, le respect des piétons, la propreté du pare-brise, la fixation des enfants et le port de la ceinture par les passagers. Celles de deuxième catégorie sont punies de 4 000 DA et portent sur la circulation : usage abusif du klaxon, ligne continue, non-signalement de modifications du véhicule, non-respect du transfert de propriété, et excès de vitesse jusqu'à 10 %. Les infractions de troisième catégorie sont divisées en deux niveaux : 6 000 DA pour les excès de vitesse de 10 à 20 %, le non-port de la ceinture par le conducteur, l'absence de casque, les arrêts dangereux ou le transport d'enfants de moins de dix ans sur les sièges avant 7 000 à 9 000 DA pour la surcharge selon le dépassement du poids autorisé. Les infractions de quatrième catégorie, les plus graves, sont sanctionnées par 10 000 DA. Elles concernent le non-respect des priorités, les dépassements dangereux ou l'arrêt obligatoire. Des sanctions plus sévères sont prévues en cas d'accident mortel pendant la période probatoire, ainsi que pour conduite sous alcool ou stupéfiants.

Sihem B.

L'APN CRIMINALISE LA COLONISATION FRANÇAISE EN ALGÉRIE

L'heure de la justice mémorielle a sonné

L'ADOPTION du texte de loi criminalisant la colonisation française en Algérie constitue une étape charnière dans le processus de préservation de la mémoire nationale et de sauvegarde des sacrifices du peuple algérien. C'est ce qu'a indiqué Abdelmalek Tacherift, ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, à l'issue de l'adoption du texte, avant-hier, par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), et ce lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président du Parlement.

M. Tacherift a affirmé que ce texte représente « une référence fondant une nouvelle étape de la souveraineté juridique en matière de protection de la mémoire nationale », soulignant que cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'Etat de préserver l'histoire nationale et de transmettre aux générations futures la mémoire des souffrances et des sacrifices consentis par le peuple algérien durant la période coloniale. Il a également déclaré que « les crimes perpétrés par le colonialisme français en Algérie, dans toutes leurs formes, demeureront une malédiction historique hantant leurs auteurs ».

Dans ce contexte, M. Tacherift a estimé que ce texte de loi dépasse, par ses objectifs et sa portée, le cadre strictement national, déclarant qu'il pourrait constituer « la pierre angulaire d'une véritable école juridique algérienne capable d'inspirer d'autres peuples aspirant à la justice et à la reconnaissance de leurs droits ». Il a soutenu que « cette initiative offre un modèle juridique permettant de briser les chaînes du silence colonial et d'ouvrir la voie à une reconnaissance des crimes commis durant cette période ».

Pour sa part, le rapporteur de la commission paritaire et représentant de l'APN, Mohamed Faouzi Ben Djaballah, a exposé les objectifs de ce texte qu'il a qualifiés d'« élevés ». Il a expliqué que cette démarche œuvre à instaurer une approche législative « juste et équitable » destinée à « préserver la dignité du peuple algérien et à protéger sa mémoire collective contre toute tentative d'effacement, de déformation ou de falsification de l'histoire ».

La commission paritaire, constituée entre les deux Chambres du Parlement pour examiner les dispositions ayant suscité des divergences, a indiqué que ses travaux se sont concentrés sur plusieurs aspects essentiels. Il s'agissait notamment « de préciser certaines terminologies, de lever toute ambiguïté susceptible d'apparaître dans l'interprétation des articles et d'assurer une harmonisation entre les différentes dispositions du texte ». Elle a précisé que ce texte traduit le passage de la revendication de reconnaissance officielle des crimes coloniaux d'un registre moral ou symbolique vers un cadre juridique et institutionnel clairement défini.

Cette évolution constitue une étape importante dans la structuration de l'approche algérienne concernant la mémoire nationale et la reconnaissance des injustices historiques. Dans ce cadre, les membres de la commission ont également veillé à encadrer les responsabilités historiques et juridiques liées à la période coloniale de manière à refléter la gravité des violations commises, l'objectif étant d'établir une approche juridique solide reposant sur la reconnaissance de la vérité historique, le respect de l'équité et la préservation des droits.

En outre, le rapporteur de la commission paritaire a souligné que « cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'Etat de rendre hommage aux sacrifices des martyrs, des moudjahidine et de l'ensemble des victimes de la période coloniale ». Il a rappelé que cette période a laissé derrière elle de nombreuses tragédies humaines, marquées par des crimes et des violations systématiques ayant affecté différents aspects de la vie des Algériens. Parmi ces pratiques, il a évoqué les politiques de répression exercées contre les populations, les déportations forcées, la spoliation des terres, l'appauvrissement généralisé ainsi que les tentatives d'assimilation culturelle visant à marginaliser l'identité nationale.

Il a également souligné que la résistance du peuple algérien s'est manifestée à travers plusieurs étapes historiques, depuis les premières formes de résistance populaire jusqu'au mouvement national organisé, avant d'aboutir à la lutte de libération nationale qui a conduit à l'indépendance du pays. Dans cette perspective, « le texte de loi vise à inscrire ces sacrifices dans un cadre juridique reconnaissant la gravité des crimes commis durant la période coloniale ».

Sihem Bounabi

AGRESSION AMÉRICANO-SIONISTE CONTRE L'IRAN

Guerre des mots

Alors que l'armée israélienne continue de lancer de nouvelles vagues de frappes et de bombardements en Iran et poursuit ses agressions et ses incursions au Liban, Téhéran se dit prêt à défendre sa souveraineté et riposte par le ciblage de plusieurs sites sionistes et américains.

Après deux semaines de guerre, la résistance iranienne a déjà faussé les plans du président américain Trump, qui pensait que « l'affaire » serait de courte durée, comme à la vénézuélienne. Tout le monde peine à croire que les seuls bombardements auraient suffi pour changer le régime iranien ou provoquer le chaos.

La désignation de l'ayatollah Mojtaba Khamenei comme nouveau guide suprême, dix jours après l'assassinat de son père, est un signe qui ne trompe pas, déniant ainsi à Washington le droit de décider seul de la suite du conflit et des hommes qui vont gouverner l'Iran. La désignation de Mojtaba, décrit comme ultraconservateur, incarne la continuité de la position iranienne et met à mal les plans américains et les scénarios sionistes. C'est aussi une réponse aux demandes trumpistes de capitulation sans conditions de Téhéran.

Mais face aux menaces des Etats-Unis d'éliminer le nouvel Ayatollah, ou de Tel Aviv qui confirme qu'il reste « une cible légitime sans équivoque », Mojtaba vient de recevoir des soutiens clairs. D'abord de la Russie, où Poutine l'a félicité par message officiel, exprimant sa confiance en sa capacité à « rassembler le pays face aux épreuves » et réaffirmant la solidité de l'axe Moscou-Téhéran.

Pékin a également réagi. Insistant sur le principe de non-ingérence et qualifiant la désignation de Mojtaba de « décision interne légitime prise en accord avec la Constitution iranienne », Pékin s'oppose fermement à « toute tentative de cibler » le nouveau Guide et appelle au respect de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale de l'Iran, tout en réclamant une cessation immédiate des hostilités.



Les plans de Trump faussés.

ACCALMIE FRAGILE DU BRUT SUR LE MARCHÉ

Dans sa première conférence de presse depuis le début de la guerre en Iran, Donald Trump avait qualifié le conflit d'« excursion de courte durée », assurant que la guerre allait « se terminer bientôt ». Donald Trump a pris le soin de n'évoquer aucune échéance précise, affirmant seulement que le conflit était « bien en avance » sur le calendrier de quatre à cinq semaines.

De Téhéran, la réponse est cinglante. « C'est nous qui déciderons de la fin de la guerre », ont répliqué les Gardiens de la révolution.

Le chef du Conseil suprême de sécurité nationale iranien, Ali Larijani, a déclaré hier que l'Iran n'a « pas peur » des « menaces vides » de Donald Trump, en réponse au président américain qui a juré de frapper « plus fort » si Téhéran bloquait l'acheminement du pétrole dans la région. « De plus puissants que vous ont essayé d'éliminer la nation iranienne et n'ont pas réussi. Faites attention à ne pas être éliminés vous-mêmes ! », a écrit Ali Larijani sur X.

Hier matin, le porte-parole des Gardiens de la révolution, Ali Mohammad Naini, a assuré que les forces iraniennes allaient bloquer les exportations « de pétrole de la région vers le camp ennemi et ses partenaires jusqu'à nouvel ordre ». L'allusion est claire : un blocus total sur le détroit stratégique d'Ormuz par lequel transite habituellement près de 20 % du pétrole brut mondial.

Pour les milieux politiques, le discours de Trump était beaucoup plus destiné à calmer les marchés pétroliers qui se sont affolés, après la fermeture du détroit d'Ormuz par l'Iran. D'ailleurs, en bon businessman, le président américain sait comment procéder. Juste après ses paroles, les cours du pétrole ont chuté de 10 % pour s'établir désormais à 85 dollars. Le Brent avait grimpé avant-hier en séance jusqu'à 119,50 dollars et le WTI jusqu'à 119,48 dollars, dépassant les 100 dollars pour la première fois depuis 2022. Autre conséquence : les Bourses asiatiques ont ouvert hier en fort rebond, aidées par le repli des prix du pétrole, au lendemain d'une dégringolade des marchés d'actions. Mais l'accalmie est fragile car personne ne sait où va mener l'escalade, ni pour combien de temps.

APRÈS L'IRAN, LE LIBAN DANS LA TOURMENTE

Le ministre américain de la Défense, Pete Hegseth, a affirmé que les Etats-Unis continuaient d'intensifier leurs frappes sur l'Iran et a refusé de préciser la durée envisagée par Washington pour cette guerre, soulignant que la décision revenait à Donald Trump. « Aujourd'hui sera, à nouveau, le jour le plus intense de frappes sur l'Iran » depuis le début de la guerre le 28 février, a affirmé hier le ministre, lors d'une conférence de presse au Pentagone, avec « le plus grand nombre d'avions de combat, de bombardiers, de frappes ». Donald Trump, qui multiplie les déclarations contradictoires, a affirmé, devant les députés républicains – réunis dans une de ses propriétés près de Miami –, que les Etats-Unis ne « s'arrêteraient pas avant que l'ennemi ne soit totalement et définitivement vaincu ». Les frappes américaines et sionistes ont touché plusieurs sites civils et militaires. Aucun bilan n'est donné sur les pertes parmi les Iraniens, alors qu'au Liban, une nouvelle frappe israélienne a visé la banlieue sud de Beyrouth. Plus tôt, Tel Aviv a annoncé qu'elle menait des raids contre « l'infrastructure » du Hezbollah dans cette zone. Le bilan des raids sionistes a atteint 700 morts parmi les civils.

Hachemi B.

L'Algérie, médiatrice possible face aux tensions

COMPTE tenu de l'escalade militaire croissante au Moyen-Orient, l'Algérie pourrait assumer une position diplomatique hautement stratégique en faveur de la désescalade. C'est ce qu'a soutenu hier le président du parti Jil Jadid, Lakhdar Amokrane.

A l'aune de son analyse consacrée aux mutations géopolitiques actuelles, la politique des blocs, qui s'est intensifiée au Moyen-Orient ces dernières années, a, selon lui, contribué à compliquer davantage la situation régionale.

Dans une tribune intitulée « Sommes-nous au bord d'une guerre régionale », publiée par le parti, Lakhdar Amokrane a rappelé que « l'Algérie dispose d'un héritage diplomatique notable qui lui a permis, à différentes périodes de son histoire, d'être un acteur majeur de la médiation internationale ». Il a, en ce sens, précisé que la politique étrangère algérienne s'est traditionnellement fondée sur les principes d'indépendance, de non-alignement et de défense de la souveraineté des Etats. Cela étant dit, il a déclaré que le monde a profondément changé et se révèle, de nos jours, bien plus complexe qu'auparavant. La diplomatie contemporaine, a-t-il relevé, ne se limite plus à « des déclarations politiques, mais constitue un instrument stratégique de construction des équilibres internationaux ».

Concernant l'évaluation de la situation dans le Moyen-Orient, Lakhdar Amokrane a estimé qu'elle illustre une vérité fondamentale : les guerres surgissent lorsque la politique échoue et prennent fin lorsque la diplomatie reprend sa place centrale. Dans un monde s'orientant, selon lui, rapidement vers la polarisation et la confrontation, il a considéré que la voix des Etats attachés au dialogue devient « plus essentielle que jamais ». Dans cette optique, Lakhdar Amokrane est d'avis que le moment actuel pourrait bel et bien constituer une opportunité pour l'Algérie de retrouver l'esprit d'initiative qui a marqué sa diplomatie dans le passé, jugeant que la région a besoin de voix rationnelles défendant des solutions politiques plutôt qu'un glissement vers la guerre.

Le responsable politique a affirmé que de nombreux acteurs internationaux cherchent, d'ores et déjà, des canaux diplomatiques capables d'apaiser les tensions et d'ouvrir des voies de dialogue. Dans ce cadre, l'Algérie pourrait, de son point de vue, assumer une place importante en promouvant une initiative diplomatique reposant sur la désescalade militaire, le lancement d'un dialogue régional sur la sécurité au Moyen-Orient et la réhabilitation du droit international comme cadre régulateur des relations entre Etats. Lakhdar Amokrane a aussi indiqué que le rôle de l'Algérie ne devrait pas se limiter à la médiation entre les parties en conflit. Du fait de sa légitimité politique et historique, l'Algérie dispose d'atouts lui permettant de défendre une vision de l'ordre international, axée sur un meilleur équilibre des relations internationales, le respect de la souveraineté des Etats et le rejet des logiques de domination, a-t-il affirmé. L'Algérie, par son histoire et sa position, doit retrouver l'esprit d'initiative qui a façonné l'histoire de sa diplomatie, a-t-il précisé. D'ailleurs, il a jugé que le besoin de voix représentant les intérêts du Sud global et défendant un ordre international plus équitable devient de plus en plus pressant.

UN ESPACE OUVERT AUX CONFLITS PAR PROCURATION

Analysant la situation mondiale, le président de Jil Jadid a avancé que la politique des blocs, qui s'est intensifiée au Moyen-Orient ces dernières années, a contribué à compliquer davantage la situation régionale. A la lumière de son analyse, de nombreux Etats se sont engagés là-bas, dans des alliances militaires et sécuritaires, reflétant davantage les équilibres des grandes puissances internationales que les intérêts des peuples de la région. Il a précisé que, dans ce contexte, le Moyen-Orient s'est progressivement transformé en un espace ouvert aux conflits par procuration. Il a ajouté que la logique d'alignement derrière les grandes puissances n'a pas apporté la stabilité escomptée mais, au contraire, a accentué les divisions régionales tout en augmentant les risques d'embrasement.

Selon ses propres termes, l'ordre issu de la fin de la guerre froide perd progressivement sa capacité à encadrer les conflits selon le droit international, tandis que le rôle des institutions multilatérales recule au profit de la logique militaire et des appétits des puissants. Il a poursuivi que la confrontation entre les Etats-Unis et Israël d'une part, et l'Iran d'autre part, dépasse un simple affrontement régional et pourrait, si elle échappe au contrôle, conduire à une guerre majeure redessinant durablement les équilibres politiques et militaires dans la région. Du reste, l'intervenant a insisté sur la dimension économique de la crise. Le Golfe arabe représente, selon lui, une artère énergétique essentielle pour l'économie mondiale, dont la stabilité influence directement les marchés internationaux. Pour l'Algérie, la situation présenterait, selon lui, un paradoxe : la hausse des prix de l'énergie peut offrir des opportunités économiques à court terme, mais elle accroît simultanément la fragilité du système économique mondial et risque d'entraîner l'économie internationale vers une nouvelle phase d'instabilité.

Khalil Aouir

RÉORIENTATION AGRICOLE

UN PROJET DE LOI POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le projet de loi sur la réorientation agricole marque une nouvelle approche pour la réorganisation du secteur agricole en Algérie, a affirmé, hier à Alger, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid. Le texte vise notamment à renforcer la sécurité alimentaire nationale à travers une meilleure structuration du secteur et un accompagnement accru des différents acteurs.

S'exprimant lors d'un atelier consacré à la présentation, à la discussion et à l'enrichissement du projet de loi, le ministre a indiqué que ce texte permettra d'améliorer l'organisation et le développement du secteur agricole, tout en renforçant la souveraineté alimentaire du pays. Il prévoit notamment une meilleure coordination entre les différentes étapes de la chaîne de valeur agricole, allant de la production au stockage, à la transformation et à la distribution, et ce au niveau de l'ensemble des filières.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, appelant à l'élaboration d'un nouveau texte régissant l'orientation agricole. L'objectif est de mettre en place un cadre global et durable pour l'organisation du secteur, fondé sur une vision prospective élaborée avec la participation d'experts et de professionnels.

Selon le ministre, le projet de loi prévoit également la préservation des ressources génétiques locales et le développement de la production nationale de semences afin de parvenir à une autonomie en matière de matériel génétique végétal et animal.

Il vise, par ailleurs, à renforcer la résilience du système agricole et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, notamment



Une nouvelle approche.

l'eau, les sols et la biodiversité, et ce en intégrant l'adaptation aux changements climatiques comme principe structurant de la politique agricole nationale. Le texte introduit également une réforme du système de soutien au secteur, reposant davantage sur les aides à la production et à la performance plutôt que sur les subventions liées aux intrants, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense publique et d'assurer une meilleure allocation des ressources. Par ailleurs, le projet de loi prévoit la mise en place de mécanismes de régulation destinés à protéger les agriculteurs en cas de surplus de production, à réduire les pertes post-récolte et à accompagner le développement des activités de transformation et d'exportation, notamment à travers l'élargissement de l'agriculture contractuelle. Il introduit également un système intégré de gestion des risques agricoles comprenant l'assurance agricole, des dispositifs de prévention contre les aléas climatiques et des mécanismes visant à stabiliser les revenus des agriculteurs, tout en prévoyant la simplification des procédures administratives et la réduction des documents requis.

Dans le domaine du numérique, le projet vise à accélérer la transition technologique du secteur à travers le déploiement de systèmes d'information agricoles intégrés et la mise en place de dispositifs de traçabilité, notamment pour le cheptel et les produits sensibles.

Le texte prévoit également des mesures pour encourager l'investissement privé, notamment à travers le renforcement des organisations professionnelles et la promotion des partenariats public-privé. Il met aussi l'accent sur la formation continue et l'accompagnement de proximité des agriculteurs et des éleveurs, tout en introduisant des mécanismes incitatifs pour attirer les jeunes et les porteurs de projets innovants vers le secteur agricole.

Le ministre a toutefois précisé que la question du foncier agricole n'est pas abordée dans ce projet de loi, indiquant qu'un texte spécifique est en cours de préparation afin de clarifier le cadre juridique régissant les terres agricoles et d'assurer une gestion responsable des ressources naturelles.

De leur côté, les représentants des organisations professionnelles agricoles ont salué cette initiative. Le président de la Chambre nationale de l'agriculture (CNA), Mohamed Yazid Hambli, a souligné l'importance d'associer les agriculteurs et les professionnels à l'élaboration des politiques du secteur afin d'améliorer l'efficacité des décisions et les performances agricoles.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdellatif Dilmi, a insisté sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans l'élaboration des politiques agricoles, saluant un projet de loi qui, selon lui, ouvre un cadre de dialogue et de concertation au service des agriculteurs et des professionnels. Il convient de rappeler que M. Oualid est également revenu récemment sur la problématique de la bureaucratie qui continue de peser sur le secteur agricole. Il a souligné que la réduction du poids de l'administration sur les agriculteurs constitue aujourd'hui l'une des priorités des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, le ministre n'a pas hésité à pointer certaines pratiques administratives, affirmant que «tout le monde sait que les bureaucrates excellent dans l'art de trouver des excuses». Selon lui, l'objectif est désormais de lever les obstacles qui freinent l'activité des agriculteurs et d'améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif au sein du secteur.

Pour ce faire, plusieurs mesures ont été annoncées afin d'alléger les procédures et de faciliter les démarches des professionnels. Il s'agit notamment de simplifier les procédures administratives et de supprimer celles jugées non nécessaires, de généraliser la numérisation des démarches, mais aussi de fixer des délais clairs pour l'examen des dossiers. M. Oualid a, par ailleurs, rappelé l'importance stratégique de l'agriculture dans l'économie nationale, soulignant que ce secteur contribue aujourd'hui à hauteur de 15 % du produit intérieur brut (PIB). «Toute entrave aux intérêts des agriculteurs constitue un préjudice direct pour l'économie nationale», a-t-il insisté.

Rim Boukhari

MINE DE ZINC ET DE PLOMB D'AMIZOUR

Début des travaux d'aménagement

LE WALI de Béjaïa, Kamel-Eddine Karbouche, a donné hier le coup d'envoi des travaux d'aménagement de l'accès de la mine de zinc et de plomb d'Amizour et Thala Hamza en prévision de la mise en service prochaine de ce gisement de classe mondiale.

Le coup d'envoi de ces travaux a été donné en présence d'une forte délégation dont le président-directeur général de la Société nationale de recherche et d'exploitation minières (Sonarem), Réda Belhadj, du président-directeur général de l'entreprise nationale des produits miniers non ferreux et des substances utiles (ENOF) et la directrice de la société mixte algéro-australienne (BZL).

Le coup d'envoi de cet important projet a eu lieu également en présence des maires des deux communes où est localisée la mine, en l'occurrence Amizour et Thala Hamza, ainsi que des responsables locaux et des députés.

L'aménagement de l'accès débouchant sur plusieurs centaines sera mené en prévision du début de l'exploitation de la mine dans les quelques semaines à venir. L'aménagement de cet accès intervient après le règlement des procédures administratives nécessaires et la levée de toutes les contraintes enregistrées et la prise de toutes les mesures nécessaires», a indiqué la cellule de communication de la wilaya rendu public hier.

Selon la même source «actuellement des procédures sont en cours pour le dédommagement de tous les propriétaires terriens situé dans le périmètre du gisement».

Porté par la joint-venture Western Mediterranean Zinc (WMZ), un consortium réunissant le groupe public algérien Sonarem (via ses filiales) et la compagnie minière australienne Terramin Australia, ce gisement exceptionnel, situé à proximité du port de Béjaïa, n'est pas seulement une fierté locale, mais une ressource stratégique à l'échelle internationale avec ses réserves globales estimées à 54 millions de tonnes, dont 34 millions de tonnes exploitables. La capacité de traitement de l'usine est 2 millions de tonnes de minerai brut par an, soit une production annuelle d'environ 170 000 tonnes de concentré de zinc et 30 000 tonnes de concentré de plomb.

L'objectif est clair : transformer l'Algérie, d'importatrice de métaux, en exportatrice nette, tout en diversifiant l'économie nationale, réduire des importations en satisfaisant la demande nationale, le pays économisera des devises précieuses et le partenariat avec Terramin permet aux ingénieurs algériens d'accéder à des méthodes d'extraction modernes et durables. Le projet prévoit la création de près de 700 emplois directs et plus de 4 000 emplois indirects, dynamisant ainsi toute la région de la Soummam.

N. Bensalem

INTERNET EN ALGÉRIE

La maintenance du câble SMW4 achevée avec succès

LES TRAVAUX de maintenance programmés sur le câble sous-marin à fibre optique SMW4, au niveau de la station de Palerme (en Italie) ont été achevés avec succès et dans le respect du calendrier établi. C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministère de la Poste et des Télécommunications dans un communiqué. Selon la même source, cette opération n'a entraîné aucune perturbation notable de la qualité du service Internet en Algérie. Le ministère explique que cette stabilité a été rendue possible grâce aux mesures techniques préventives mises en place par Algérie Télécom, notamment la redirection de la capacité transitant par le câble concerné vers d'autres câbles sous-marins de secours (redondants)..Cette solution a permis d'assurer la continuité du service et de maintenir le niveau de débit habituel. Le ministère de la Poste et des Télécommunications a également réaffirmé, à cette occasion, son engagement à suivre de près l'état de préparation des infrastructures internationales de télécommunications. Il a, en outre, souligné la poursuite des efforts visant à déployer davantage de câbles sous-marins, afin de renforcer la qualité de la connectivité internationale de l'Internet en Algérie.

Par ailleurs, l'achèvement de ces travaux avant la date initialement prévue, fixée au 11 mars, constitue un point positif. Cette finalisation anticipée a permis de réduire la durée des opérations techniques et de lever plus rapidement les mesures préventives mises en place pour assurer la continuité du service. Elle témoigne également de l'efficacité de la coordination technique mobilisée pour garantir la stabilité et la fiabilité du service Internet.

M. B.

PRIME DE SOLIDARITÉ SCOLAIRE

De nouvelles facilitations

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a décidé d'introduire de nouvelles mesures visant à simplifier l'accès à l'allocation scolaire de 5 000 DA au titre de l'année scolaire 2026/2027. Parmi les principales dispositions figure la suppression de l'obligation de fournir le certificat de non-affiliation à la sécurité sociale dans le dossier de demande. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté de moderniser l'administration et d'alléger les procédures pour les citoyens.



Les mesures simplifiées.

Dans une correspondance officielle datée du 5 mars et portant le numéro 2841, le secrétariat général du ministère a adressé des instructions urgentes aux directeurs de l'Action sociale et de la Solidarité dans les wilayas ainsi qu'aux responsables régionaux de l'Agence de développement social (ADS).
Cette note prévoit l'exemption officielle des citoyens de la présentation des certificats de non-affiliation délivrés par les caisses de sécurité sociale, notamment la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS).
Cette décision intervient après que l'administration centrale a constaté les difficultés rencontrées par les citoyens au niveau des communes pour obtenir ces documents, auparavant exigés dans le dossier de l'allocation scolaire, accordée une fois par an aux élèves issus de familles nécessiteuses conformément au décret exécutif n°25-168 de juin 2025.
Le ministère précise que cette nouvelle procédure repose sur un système d'échange de données entre plusieurs institutions publiques. Elle s'appuie notamment sur l'instruction n° 164 du 7 février 2026 ainsi que sur une convention de partage d'informations conclue entre le ministère de la Solidarité nationale, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et le Haut-Commissariat à la numérisation.
Grâce à ce mécanisme, l'éligibilité des bénéficiaires sera désormais vérifiée automatiquement par croisement des bases de données informatiques des différents secteurs concernés.
Dans ce cadre, les services de l'Agence de développement social au niveau des communes procéderont à l'enregistrement électronique des demandes. Les données seront ensuite centralisées au niveau des directions de l'action sociale des wilayas, où un fichier électronique sécurisé sera généré afin de protéger les informations personnelles.
Ce fichier fera l'objet d'un croisement avec les bases de données des organismes de sécurité sociale dans le cadre des travaux de la commission technique administrative chargée du suivi de l'opération, avant validation de la liste finale des élèves bénéficiaires.
La correspondance ministérielle insiste également sur la nécessité d'une coordination étroite entre les directions de l'action sociale et les directions de l'éducation dans les différentes wilayas.
Les walis seront également informés de ces nouvelles mesures afin d'assurer le bon déroulement de l'opération. L'objectif affiché est de garantir une distribution plus efficace et plus transparente de l'allocation scolaire, tout en veillant à ce qu'elle parvienne aux familles réellement éligibles dans les meilleurs délais et avec un minimum de démarches administratives.
Avec cette mesure, les parents ou tuteurs légaux n'auront plus à se déplacer auprès des caisses de sécurité sociale pour obtenir les certificats de non-affiliation.
Les vérifications nécessaires seront désormais effectuées directement par les administrations grâce aux systèmes numériques interconnectés, et ce dans le cadre de la politique de numérisation progressive des services publics en Algérie.

Lynda Louifi

JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La coordination au cœur des priorités

EN VISITE de travail dans la wilaya de Blida, la ministre de la Formation professionnelle, Nassima Arhab, et le ministre de la Jeunesse, Moustafa Hidaoui, ont souligné l'importance de renforcer la coordination entre leurs deux secteurs afin de mieux accompagner les jeunes, soutenir l'entrepreneuriat et adapter les dispositifs de formation aux besoins du marché du travail.
Cette sortie sur le terrain a également permis d'inspecter plusieurs structures de formation et projets d'infrastructures sportives destinés à offrir aux jeunes des espaces d'apprentissage, d'initiative et d'épanouissement.
Dans le cadre de la formation professionnelle, la ministre et la délégation qui l'accompagnait ont visité plusieurs structures, dont l'Institut national spécialisé de formation professionnelle dans les industries agroalimentaires de Sidi Abdelkader. Une présentation a été faite sur l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement dans la wilaya, suivie d'une visite du laboratoire de formation et d'une exposition présentant les réussites de plusieurs diplômés du secteur.
La visite a également été l'occasion de lancer un programme de formation pour une promotion d'enseignants stagiaires au sein de l'EPIC, Mitidja Nadhafa, ainsi que de présenter plusieurs idées de projets entrepreneuriaux élaborés par des diplômés du secteur et approuvés par l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA). La visite s'est conclue par la remise de certificats de fin de formation à plusieurs stagiaires.
La ministre a également rencontré des enseignants du secteur, écouté leurs préoccupations et apporté des précisions. La délégation a également inspecté les conditions d'apprentissage aux Laboratoires Venus, où elle a examiné les programmes de formation pratique et leur adéquation aux besoins du marché du travail.
Dans la commune de Bougara, Mme Arhab a visité l'Institut national spécialisé de formation professionnelle agricole, incluant les ateliers pratiques et la ferme modèle de l'institut. De son côté, le ministre de la Jeunesse a visité, dans la commune de Beni Tamou, un projet de réalisation d'un complexe sportif de proximité, dont le taux d'avancement est de 95 %. À Bouarfa, la délégation a également visité un projet de construction d'un complexe sportif local dans la cité Driouch, dont l'avancement des travaux a atteint 70 % et qui devrait être livré en juin 2026. Ce complexe offrira un espace sportif moderne aux jeunes de la région. À cette occasion, M. Hidaoui a souligné que «le secteur de la jeunesse attache une importance particulière à la question de l'encadrement et de la structuration des jeunes, en leur fournissant des espaces adaptés à leurs activités et à leur accompagnement, et en encourageant les initiatives de jeunesse qui contribueraient à promouvoir la vie communautaire et renforcer la participation des jeunes dans la vie publique».
Juste après l'iftar collectif organisé dans le cadre de la 3e édition «Bravo Jeunesse», avec de jeunes volontaires de l'association Bendjelloul, M. Hidaoui a présidé la cérémonie de clôture du Salon de l'autonomisation de la femme. Cet événement, qui s'est déroulé dans une ambiance festive, a célébré le rôle des Algériennes et leur contribution au développement et à la construction du pays.

T. Bouhamidi

SIMEM 2026

L'intelligence artificielle au service de la médecine

LA 28e ÉDITION du Salon international de la santé (SIMEM) se tiendra du 8 au 11 avril prochain au Centre des conventions d'Oran. Sous le signe de l'intelligence artificielle et de la modernisation, l'événement réunira 520 firmes issues de 36 pays, confirmant le positionnement de l'Algérie comme hub régional des technologies médicales.
Dans un contexte marqué par la digitalisation progressive du système de santé et l'essor des technologies d'intelligence artificielle appliquées à la médecine, le SIMEM se positionne comme une plateforme stratégique d'échanges et d'innovation. Le salon mettra en avant les nouvelles solutions technologiques destinées à moderniser les établissements de santé et à améliorer la qualité des soins. Selon la directrice du salon, Yasmine Chaouche, le SIMEM est aujourd'hui bien plus qu'un simple salon professionnel. Il constitue un espace stratégique où se rencontrent innovation technologique, expertise médicale et coopération internationale, contribuant à renforcer la place de l'Algérie dans l'écosystème de la santé en Afrique. L'édition 2026 enregistrera une forte présence internationale avec des entreprises provenant notamment de Chine, de Turquie et d'Italie, mais aussi d'Allemagne, d'Inde et de plusieurs pays européens. Ces entreprises viendront présenter leurs dernières innovations dans les domaines des technologies médicales, des équipements hospitaliers, des dispositifs médicaux et des solutions numériques dédiées à la gestion des établissements de santé. Cette diversité de participants témoigne de l'attractivité croissante du marché algérien dans le domaine de la santé et du rôle de plus en plus important que joue le pays dans la coopération sanitaire à l'échelle du continent africain. Au-delà de la présence internationale, le SIMEM mettra également en lumière la montée en puissance de la production nationale. Plusieurs entreprises algériennes présenteront leurs produits, notamment dans les secteurs des réactifs de laboratoire, des équipements et paillasses techniques ainsi que certains dispositifs médicaux. Cette participation reflète une dynamique industrielle en progression et les efforts engagés pour renforcer la souveraineté sanitaire du pays à travers le développement d'une industrie médicale locale. En parallèle de l'exposition, le salon proposera un riche programme scientifique à travers les Journées scientifiques du SIMEM, qui réuniront experts, enseignants et praticiens autour de thématiques variées. Les débats porteront notamment sur les pathologies cardiovasculaires et respiratoires, la biologie médicale, l'oncologie, la chirurgie spécialisée, l'imagerie médicale ainsi que l'usage des technologies d'intelligence artificielle dans la pratique médicale.
Par ailleurs, la plateforme Talk & Show offrira des sessions d'échanges consacrées aux enjeux contemporains de la pratique médicale et à l'organisation des systèmes de soins, avec la participation de professionnels issus de différentes disciplines. Au fil des années, le SIMEM s'est imposé comme un véritable carrefour régional de l'innovation médicale, favorisant les transferts de savoir-faire et les partenariats scientifiques et industriels. L'événement contribue ainsi à renforcer la position de l'Algérie comme pôle de coopération et d'innovation dans le domaine de la santé à l'échelle africaine.

L. L.

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE, FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE



Par Cheikh Tahar Badaoui

Lorsque la Parole sacrée fut altérée par le temps et surtout par des pseudo savants qui tantôt la vendaient à vil prix, tantôt la modifiaient et l'interprétaient d'une manière erronée, selon leurs besoins et passions etc., le Saint Coran fut révélé à notre Vénéré Prophète Salut Divin Sur Lui, comme délivrance de toute l'humanité de cet obscurantisme déclaré.

La mission de ce Livre céleste était de rétablir la pureté originelle du Message divin en lui assurant un caractère d'inaltérabilité afin de garantir sa pérennité jusqu'à la fin des temps.

Ainsi le Saint Coran stipule dans la Sourate dite : « El Hijr » (Versets 6 à 9) : « Et ils (les Mecquois) disent : Ô Toi sur qui on a fait descendre le Coran, Tu n'es qu'un possédé. Pourquoi ne nous es Tu pas venu avec les Anges si Tu es parmi les véridiques.

Les Anges ne descendent qu'avec la Vérité ; et alors il ne sera accordé aucun répit (à ces impies). En vérité, c'est Nous qui avons révélé le Coran et c'est Nous qui en assurons la protection. » (contre toute modification ou altération éventuelles).

Ce but a été parfaitement atteint nonobstant les turpitudes des traîtres et les sévices de Ses ennemis au cours des âges, à l'image des criquets ravageant toutes cultures, et en dépit également de ceux, occidentalistes soient-ils ou orientalistes, qui s'ingénient à dénier à ce Livre sacré, toute authenticité, et à notre Prophète Salut Divin Sur Lui, Sa qualité suprême de Messager de Dieu.

A la différence de la Bible dont le Message sacré a été largement modifié, le Saint Coran est demeuré tel qu'Il a été révélé en Son temps. Il ne saurait être l'oeuvre de notre Prophète.

Comment le serait-il, alors que le Prophète ne savait ni lire ni écrire ni était disciple d'un quelconque enseignant ?

C'est ainsi qu'il reste le seul texte d'origine divine à avoir été reproduit intégralement sur des supports divers au moment même de la Révélation, échappant de ce fait à toutes les formes d'altération que subirent les autres religions durant leur transmission au cours des âges. En outre Sa fixation par écrit constitue une preuve manifeste de son authenticité intégrale et absolue.

Bien que révélé il y a plus de quatorze siècles, le Livre sacré des Musulmans allait prendre en compte la tendance à l'évolution de l'humanité et son scepticisme de plus en plus marqué à l'égard des manifestations inexpliquées. Il introduisit à un degré alors inégalé les principes de rationalité et de logique dans un environnement qui s'avéra des plus féconds. Ainsi toutes les grandes lois ont été révélées par le Saint Coran plus de mille ans avant les « découvertes » par les savants officiels.

En effet, que ce soit pour le big-bang et la naissance de l'univers, son expansion dans l'espace, la hiérarchisation du cosmos, l'accrétion des corps stellaires et planétaires à partir de particules, l'existence de molécules, d'atomes et de particules élémentaires, la vitesse de la lumière, la gravitation universelle, l'exploration spatiale , les mouvements respectifs de la Terre, du Soleil et de la Lune, le déplacement vers l'Apex du Soleil, la chronologie de la création terrestre, la mobilité des Continents, la forme de la Terre et l'aplatissement des Pôles, la circulation atmosphérique, le débit des cours d'eau, la formation des sources et des nappes souterraines, l'existence de l'écorce terrestre, la morphologie des montages, la stratification de la Mer, la physiologie végétale, la conception humaine, la détermination du sexe, la nidation et la vie utérine de l'embryon ainsi que des sujets liés à l'existence des extra-terrestres, à la Résurrection etc. C'est toujours à ce Livre sacré, le Saint Coran qu'est revenu le mérite solennel de divulguer les grands secrets de la mère nature.

Malheureusement, en dépit de Ses exhortations répétées en ce sens, les musulmans ont fortement négligé ce domaine à cause surtout des luttes fratricides, visant l'accumulation des richesses et l'accaparement du pouvoir, au détriment de leur mission universelle, Ainsi, ils n'en ont acquis aucun profit comme leur Livre céleste les invitait à le faire, laissant aux autres le privilège et le soin de découvrir de multiples secrets, de par l'exploration de l'univers et de les mettre sans gêne ni réserve à leur service, après que ces derniers aient vécu longtemps, dans l'ignorance et l'égarement du Moyen âge ; oui, au moment où le monde musulman vivait sa splendeur civilisationnelle.

Par ailleurs, il importe de souligner que les rapports entre les hommes vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de leur Seigneur, Gloire à Lui Seul, sont régies par des règles pratiques consignées dans le Saint Coran dont l'application stricte reste pour le croyant preuve d'obéissance, de loyauté, d'intégrité et de droiture. Ces règles sont appelées en Islam sous le nom de fiqh-el-Qurân (jurisprudence du Coran.) Dans cette matière, on trouve les actes cultuels « El 'Ibadâte », sous leurs différentes formes, à savoir : la Prière, le Jeûne, l'Aumône prescrite, le Jihad, le Pèlerinage, le Serment, les Sacrifices… Les Versets traitant de cette matière sont au nombre de cent quarante (140).

On y trouve aussi les règles traitant de mariage et de divorce avec tout ce qu'elles comportent comme dot, dépenses, garde des enfants, allaitement, liens de parenté, période légale de deuil, testament et héritage. Les Versets traitant de ces règles sont au nombre de soixante dix (70). On y trouve également près de soixante dix versets régissant les transactions commerciales telles que les ventes, les locations, les dépôts en gage, les prêts, etc.

On y trouve des règles traitant de la criminalité telle le meurtre, le vol, la corruption, l'adultère, la diffamation, dans quelque trente versets (30). S'ajoutent aux précédentes les dispositions réglementant les rapports des hommes ou des Etats en temps de guerre comme en temps de paix et autres problèmes inhérents aux obligations d'un Chef d'Etat vis-à-vis de son peuple, à la Choura (concertation), à la Justice, à l'Egalité, sans omettre les relations gouvernants gouvernés, dans un cadre, bien entendu de discipline, de piété et d'obéissance.

Le Saint Coran prescrit dans plusieurs versets les diverses procédures d'organisation de la vie sociale et des relations entre « les riches » et « les pauvres » ainsi que par la gestion des affaires des travailleurs ou ce qu'on appelle communément « la justice sociale » abolissant ainsi la lutte des classes et donc toute sorte d'exploitation de l'homme par l'homme.

De même, ce Livre céleste exalte les mérites du Savoir et de la Connaissance en les érigeant au niveau des vertus morales les plus nobles.

Et par-dessus tout, il proclame l'Unicité et l'Omnipotence de Dieu, Lequel a créé et régit l'ensemble de l'univers selon des lois rigoureuses et immuables.

Le Saint Coran se présente ainsi comme un ouvrage d'une densité et d'une richesse remarquable. Il codifie les obligations de l'homme vis-à-vis de son Créateur et aussi relativement à son entourage. Il détermine le cadre de vie qui permet au croyant de s'épanouir dans la piété et la dignité. Il donne un sens profond à la vie à travers les marques de gravité et de majesté entourant l'acte solennel de création.

Il instruit également sur la réalité intangible de la vie future, rétribuée selon le cas, par la magnificence et la splendeur ou le malheur et la détresse. Ce sont là les traits marquants du Livre sacré des musulmans qui ont été le plus souvent portés à la connaissance des gens.

D'autres domaines font l'objet de recherches poussées en laboratoires, alors que les données existent dans le Saint Coran. Ainsi de par les innombrables marques d'authenticité qui existent se trouve entièrement confirmé par le Verset (53) de la Sourate dite « Fussilat » qui affirme : « Nous leur montrerons Nos signes dans l'Univers et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que Ton Seigneur Soit témoin de toute chose ? ».

LA CUISINE DE mes racines

Le chef Linda Larbi, uneFranco-Algérienne avertie passionnée de pâtisseries françaises et de gâteaux algériens, nous invite dans sa cuisine, son univers pour mieux nous transmettre le plaisir de son héritage culinaire familial algérien durant tout le mois sacré.

http://www.la-cuisine-de-mes-racines.com.



TAJINE EL KHOUKH (LHAM BEL KHOKH)



Tajine el khoukh est un plat traditionnel algérien typique de la ville d'Alger néanmoins très connu dans le reste du pays ,il porte le nom de tajine el khoukh qui veut dire tajine aux pêches bien qu'il n'y aucune pêche dans ce plat mais des boulettes de pommes de terre farcies de viande hachée cuites accompagnée de viande et d'une sauce blanche parfumée à la cannelle très goûteuse afin de sublimer ce tajine qui sera apprécier à sa juste valeur !

INGRÉDIENTS

500g de viande d'agneau ou veau
1 oignon
1 bonne poignée de pois chiche trempés la veille
Sel et poivre
1 bâton de cannelle
2c à soupe d'huile
Pour les boulettes
1kg de pommes de terre
300g de viande hachée
Sel et poivre et une pincée de cannelle pour les boulettes de viande farine
30g de beurre
2 œufs
L'huile pour la friture
Persil
Procédé

Faire revenir la viande d'agneau dans l'huile et ajouter l'oignon haché, saler et poivrer et ajouter le bâton de cannelle
Couvrir d'eau et ajouter les pois chiche et laisser cuire.
Préparer les petites boulettes de viande hachée : -Ajouter a la viande hachée le sel et poivre et la cannelle et un peu de persil haché et former des petites boulettes et plonger-les dans la sauce et laisser cuire 10min et retirer -les et dès que votre viande d'agneau est cuite laisser votre sauce réduire et réserver-la
Cuire les pommes de terre avec leurs peau(afin qu'il ne perdent pas leur amidon)dans de l'eau salée
Éplucher les pommes de terre et écraser-les à la fourchette ou au presse purée
Ajouter à la purée le beurre et saler au besoin et puis ajouter les œufs mélanger bien
Former des petites galettes de pommes de terre et insérer une boulette de viande hachée et former des boules
Rouler ces boules dans la farine et les faire frire dans un peu d'huile chaude et les égoutter dans du papier absorbant
Présenter les boulettes dans un plat avec les pois chiche et la viande, arroser de sauce et parsemer de persil haché et servir avec du citron

KEBDA M'CHERMLA



El-kebda Mchermla est un abat d'agneau très cuisinés dans les pays du Maghreb c'est le foie d'agneau en sauce, très connu sous le nom kebda mchermla, facile à réalisation et sa composition soit des savoureux dès de foie d'agneau cuisiné dans une sauce tomate relevée au cumin et parfumée de coriandre et de persil qui se déguste forcement avec du bon pain fait maison ….

INGRÉDIENTS:

500g de foie d'agneau.
3gousses d'ail émincées.
1/2 botte de coriandre.
1/2 botte de persil.
Sel et poivre.
2c à soupe d'huile d'olive.
1cc de cumin.
Une pincée de safran.
3 tomates pelées.
1cc de concentré tomate.
100ml d'eau

PRÉPARATION:

Lavez votre foie d'agneau dans de l'eau vinaigrée et coupez-le en dès et mélangez-les avec les épices cités et puis salez et poivrez.
Dans une poêle à fond épais faites y revenir l'ail et vos dès de foie dans l'huile pendant 2minutes.
Ajoutez vos tomates préalablement mixées avec la coriandre et le persil dans la poêle saisir le tout et bien mélanger.
Ajoutez 100ml d'eau chaude et la cuillère à café de concentré tomate et baissez le feu, laissez mijoter moins de 10minutes votre sauce doit réduire et puis rectifiez l'assaisonnement si besoin.
Servir dans un plat et parsemez de persil ciselé accompagnée d'un bon pain fait maison
3e ouv

TIRAMISU FRAISES

Voilà un dessert rafraichissant, léger et délicieux! Le tiramisu fraises, très facile et rapide à réaliser, je vous invite



à la réalisé pour ce soir…

Ingrédients
250 g de mascarpone
160g de crème liquide entière 30%mg froide
80g de jaunes d'œufs
70g de sucre glace
350g de fraises
40g de sucre
Le jus d'un citron
20 à 30 biscuits à la cuillère
½ verre de sirop de grenadines

Procédé
Dans le bol du robot mettre la crème le mascarpone le sucre glace et les jaunes d'œufs et monter au fouet pendant 10 voir 15min jusqu'avoir la consistance d'une chantilly et réserver
Dans une casserole mettre les fraises couper en brunoise(en garder 4 entière pour la finition) avec le jus de citron et le sucre au premier bouillon retirer
Tremper les biscuit à la cuillère dans le sirop de grenadine
Et disposer les dans une verrine mettre une cuillère du mélange fraises et une couche de crème à l'aide d'une poche à douille remettre un biscuit trempé une cuillère du mélange frais et finir par la crème et décorer d'un quartier de fraise.

LE CONSEIL DU JOUR PAR DOCTEUR MESSAOUDI LYNDA

ECOLE SUPERIEURE des sciences et technologies du sport rachid harreieug dely ibrahim.Alger. Connaissant les mefaits du tabagisme, pourquoi ne pas saisir l'opportunité du mois de jeune pour
s'affranchir définitivement de cette dépendance ?
En se soumettant à un sevrage que l'on pourrait appeler spontané, il suffirait d'une moyenne de dix jours pour que l'organisme ressente moins ce besoin inconditionné à la nicotine. SI bien qu'au terme de trente jours de jeune, le lien subjectif à la cigarette aura disparu.
Il n'est pas à négliger qu'une volonté d'arrêter de fumer et une source de motivation psychologique sont le dénominateur commun d'un sevrage réussi.
Se fixer un objectif de se maintenir en bonne santé physique, tout en gardant dans sa mémoire les risques qu'engendre le tabagisme à long terme.
hormis les cancers à prédominance pulmonaire ou oro pharyngés, les atteintes de l'estomac de la vessie et autres ne sont pas à négliger.
Le tabagisme est alors d'autant plus fatal quand les localisations sont d'ordre vasculaire.
Nombreux de fumeurs meurent d'AVC (accidents vasculaires cérébraux) d' infarctus du myocarde ou vivent d'invalidités sequellaires.
En matière d'arthriopathie, sans compter les maladies neurologiques ou la consommation de tabac reste toujours incriminée.

BOUKALA EL YOUM

Ghrest yasmine fi wast elbit aroukha skendjir wa trafha zenjar temnit min khalki nzor maa elziar , Nzour kbar el nabi el hachemi el mokhtar .



MASCARA

Trois projets structurants pour améliorer le cadre urbain

Trois projets structurants portant sur la réhabilitation de la gare routière, la réalisation d'un stade communal au quartier El Khasibia et l'aménagement de l'entrée nord de la ville de Mascara menant vers Alger ont fait l'objet, avant-hier, d'une visite d'inspection effectuée par le wali de Mascara, Fouad Aïssi, accompagné de plusieurs cadres et responsables locaux. Ces opérations visent à améliorer le cadre urbain, renforcer les infrastructures de service et offrir de meilleures conditions d'accueil et de mobilité aux citoyens, tout en contribuant de manière significative à la valorisation de l'image urbaine de la ville.



Dans ce cadre, une première halte a été effectuée à la gare routière de Mascara, où a été donné le coup d'envoi des travaux d'aménagement de cette infrastructure essentielle destinée à améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et la qualité des services de transport.
Sur place, des explications techniques détaillées ont été présentées concernant la situation actuelle de la gare et les différentes opérations programmées dans le cadre du projet. Celles-ci portent notamment sur l'amélioration des espaces d'accueil des passagers, la réorganisation de la circulation des bus, l'aménagement des infrastructures de services ainsi que l'amélioration des aspects organisationnels et esthétiques de cet équipement public moderne.
La visite s'est poursuivie au niveau du quartier El Khasibia, où les travaux de réalisation du stade communal ont atteint leurs dernières phases. Cette infrastructure sportive est appelée à constituer un espace adéquat et sécurisé pour la pratique des activités sportives et de jeunesse dans des conditions appropriées, contribuant ainsi à encourager les jeunes talents et à promouvoir durablement la pratique sportive au sein de la commune.
La tournée d'inspection s'est également arrêtée au niveau de l'entrée nord de la ville de Mascara menant vers Alger, où des travaux d'aménagement sont en cours afin d'améliorer le cadre urbain et d'apporter une touche esthétique harmonieuse à l'un des principaux accès à la ville. Ce projet vise notamment à valoriser l'image architecturale de Mascara, considérée comme une vitrine importante accueillant quotidiennement un trafic routier dense et diversifié.
En parallèle de ces projets d'infrastructures et d'aménagements, le wali de Mascara a aussi veillé à porter une attention particulière aux citoyens nécessitant un accompagnement spécifique. Ainsi, une rencontre a été consacrée à l'écoute des préoccupations de citoyens à besoins spécifiques.
Cet échange a permis d'examiner plusieurs dossiers liés au soutien social et aux conditions de prise en charge, avec l'objectif d'améliorer durablement la qualité des services fournis et de garantir un suivi approprié et rigoureux des différentes situations.

Brahim Mazi

MODERNISATION DE LA WILAYA DE BEJAIA

Divers projets en cours de réalisation

PLUSIEURS PROJETS d'aménagement et d'amélioration du cadre urbain, comprenant notamment la création d'espaces de détente et de loisirs, sont en cours de réalisation dans la commune de Bejaia. C'est ce qu'a été annoncé, avant-hier, auprès de l'Assemblée populaire communale (APC).
A ce propos, Issadounene Mouloud, vice-président de l'APC chargé de l'aménagement urbain a indiqué, à l'APS que les opérations en question concernent notamment l'aménagement de la place du 1er novembre (ex-place Gueydon), la réalisation d'une aire de détente au niveau de la cité des Oliviers et la construction d'un bloc administratif dans la cité Remla,
Concernant l'aménagement de la place du 1er novembre, M. Issadounene a précisé que les travaux consistaient, en premier lieu, à prendre en charge les infiltrations d'eaux pluviales enregistrées au niveau de la cinémathèque et des habitations situées en contrebas de la place, ainsi qu'à poser des carreaux de sol en granit sur une surface de près de 1.400 m2.
En outre, l'élu local a ajouté que la taille des arbres avait été effectuée avec l'implication des spécialistes des services de la Conservation des forêts, afin de préserver l'esthétique de la place, l'un des lieux les plus appréciés des visiteurs de Bejaia.
La place devrait être rouverte au public avant le début de la saison estivale, a assuré le vice-président de l'APC, précisant qu'un montant de 70 millions DA avait été consacré à la réalisation de ce projet.
M. Issadounene a également indiqué que la commune de Béjaïa avait lancé les travaux de réalisation d'une aire de détente au niveau de la cité des Oliviers. Un projet pour lequel une enveloppe financière de près de 100 millions DA a été allouée, a-t-il précisé.
Selon le même responsable « cet espace de détente et de loisirs permettra de créer un environnement propice aux activités familiales et récréatives et de renforcer les espaces verts, les aires de jeux ainsi que les équipements destinés aux enfants dans le chef-lieu de wilaya.
Un autre projet, portant sur la construction d'un bloc administratif dans le quartier de Remla, est en cours de réalisation. Il abritera une antenne communale, un bureau de poste et d'autres services, a ajouté M. Issadounene. Il a également annoncé que les travaux d'aménagement des cimetières de Sidi Mohammed Amokrane et de Sidi Ahmed, dans la ville de Bejaia, devraient être lancés incessamment, a-t-il poursuivi.
Par ailleurs, la commune de Bejaia prévoit d'exploiter les berges des oueds, qui traversent la ville afin d'ouvrir de nouveaux accès et de contribuer ainsi à fluidifier la circulation automobile, a noté le vice-président de l'APC.

R. R.

LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Bechar et Beni Abbes activent les dispositifs de prévention

DES DISPOSITIFS préventifs de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin ont été activés dans les wilayas de Bechar et Beni Abbès, dans le cadre d'une approche anticipative mise en œuvre par les hautes autorités du pays.
C'est ce qu'ont fait savoir, avant-hier, les services de ces deux wilayas.
L'activation récente de ces dispositifs, qui découle directement de la dernière réunion interministérielle présidée par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, visant à évaluer le plan d'action préventif destiné à contenir la prolifération des criquets pèlerins dans les zones du sud du pays, s'est traduite par le déploiement d'importants moyens logistiques et humains mobilisés par les directions locales des services agricoles (DSA), ainsi que par l'Institut national de protection des végétaux (INPV), avec l'apport et la contribution d'autres secteurs d'activité, a précisé la même source. Soulignant également que l'objectif principal de ces dispositifs est d'assurer une surveillance permanente et rapprochée de l'évolution des essaims dans diverses zones des deux wilayas concernées, particulièrement dans un contexte climatique favorable à leur reproduction.
Lors de leurs inspections de ces dispositifs sur le terrain, les chefs des exécutifs locaux des deux wilayas ont donné plusieurs consignes aux responsables concernés, a-t-on ajouté.
Ces instructions visent, notamment, à renforcer la vigilance et la coordination entre les différents secteurs concernés, afin de garantir des interventions rapides et efficaces, dans le but de limiter la propagation du criquet pèlerin et de protéger les cultures agricoles dans ces régions du Sud-ouest, selon les mêmes sources.

R. R.

HOMMAGE À BOURAHLA ET KHALIFA

15e Festival du chaâbi : la relève en scène

La 15e édition du Festival culturel national de la chanson chaâbi s'est ouverte lundi soir au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger, dans une ambiance empreinte d'hommage. Placée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, cette édition, prévue du 9 au 12 mars, rend hommage à deux figures majeures de ce patrimoine musical algérien, Cheikh M'hamed Bourahla et Cheikh Belkacem Khalifa.



La cérémonie inaugurale, marquée par la présence de responsables institutionnels et de nombreuses personnalités culturelles à leur tête la ministre de la Culture et des Arts Malika Bendouda, a donné le ton d'un rendez-vous dédié à la valorisation du chaâbi et de la poésie du Melhoun.

Dans son allocution, la ministre a souligné la portée identitaire et spirituelle de cet art populaire, appelant les jeunes talents en compétition à perpétuer cet héritage tout en l'inscrivant dans une dynamique de renouveau. Le festival est justement une occasion pour mettre en lumière une nouvelle génération d'interprètes appelée à assurer la relève.

Mme Bendouda a estimé que le Festival célèbre «le patrimoine musical algérien, la chanson chaâbi», ajoutant que cette 15e édition constitue également «l'une des manifestations de la personnalité algérienne, illustrant la sagesse face à l'adversité et le réconfort dans la dureté des épreuves».

Cet art «a préservé notre langue, notre identité et nos valeurs spirituelles, retraçant avec sincérité et spontanéité, l'histoire des Algériens», a-t-elle indiqué, ajoutant qu»'il est de notre devoir de préserver ce patrimoine».

La cheffe du département culturel a assuré, en s'adressant aux jeunes talents en lice dans cette édition, qu»»ils portent une lourde et belle responsabilité», d'autant plus que leur capacité à «maitriser les Maqâmât et à mémoriser les plus beaux Qsids représente la plus noble forme de fidélité envers les générations qui ont préservé cet art dans les moments les plus difficiles», les appelant à faire de leurs créations «un pont reliant le patrimoine au renouveau».

Pour sa part, le commissaire du festival, M. Abdelkader Bendameche, a mis en exergue, dans son allocution, l'importance de cette manifestation «destinée particulièrement aux jeunes, et qui vise à découvrir de nouveaux talents de la chanson chaâbi».

Le Melhoun, matrice poétique du chaâbi

Cette nouvelle édition restera fidèle à la devise «science et savoir» et «authenticité et ouverture», a-t-il dit, en sus de «l'étude de la chanson chaâbi et de la poésie du Melhoun, afin de transmettre le flambeau à la nouvelle génération, dans le cadre du suivi des candidats, avant et après le festival». La soirée d'ouverture, marquée par la présence d'un large public d'amateurs de la chanson chaâbi, venus apprécier les poèmes puisés du riche patrimoine de la poésie du Melhoun, reflétant la richesse du répertoire du chaâbi en Algérie, a vu la présentation d'un spectacle artistique mêlant théâtre, musique et poésie, qui a mis en lumière, à travers ses différents tableaux, le parcours, l'histoire et les grands maitres de la chanson chaâbi, accompagné par un orchestre dirigé par Abdelhadi Boukoura.

Elle a été ponctuée par l'entrée en compétition des candidats de cette nouvelle édition. Il s'agit de Hassaïni Mohamed Amine (Médéa), Touhami Zakaria (Annaba), Slimane Feriel (Blida), Blidi Omar (Béjaïa) et Ghernaout Brahim (Médéa), qui ont interprété des extraits du répertoire authentique du chaâbi, ainsi que des principaux poèmes du melhoun, cet art ancestral réputé en Algérie. Les concurrents ont également été honorés à cette occasion, pour les encourager à perpétuer et à préserver cet art patrimonial algérien.

La 15e édition du Festival culturel national de la chanson chaâbi, organisée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, connait la participation de 16 candidats sélectionnés, issus de différentes wilayas du pays. Le jury, présidé par l'artiste El Hadi El Anka, est composé de Zerrouk Mokdad, Fayçal Hedroug, Mohamed Hamaïdia et Khaled Yacine Chahlel.

La cérémonie d'ouverture a également été marquée par l'inauguration d'une exposition de photographies consacrée aux figures marquantes de la chanson chaâbi de différentes générations, outre une exposition de livres, organisée en collaboration avec l'Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG), et la projection d'un film documentaire retraçant le déroulement des ateliers de formation dont ont bénéficié les candidats dans le cadre de cette édition, encadrés par des enseignants et chercheurs spécialisés dans ce domaine.

La première soirée du festival s'est clôturée par une prestation remarquable de l'artiste Sid Ali Lekkam, qui a interprété un bouquet de chansons célèbres du répertoire chaâbi devant un public connaisseur et passionné. Créé en 2006, le Festival culturel national de la chanson chaâbi vise à préserver le patrimoine de ce genre musical populaire, notamment à travers la formation de jeunes talents capables d'assurer la relève.

A. B. / Agence



GALERIE AÏCHA-HADDAD

Le verre revisité dans la nouvelle exposition de Taher Tazerout

L'EXPOSITION « Fracture » de l'artiste plasticien Tahar Tazerout se poursuit jusqu'à aujourd'hui mercredi à la Galerie Aïcha-Haddad à Alger, proposant une exploration sensible et singulière du verre, matière à la fois solide, fragile et traversée par la lumière.

Présentée depuis le 1er mars, cette série d'une vingtaine de toiles s'inscrit dans la continuité d'une recherche plastique entamée il y a plusieurs années autour du verre brisé et de ses résonances visuelles. À travers cette nouvelle étape, l'artiste poursuit une réflexion sur les tensions et les reflets qui traversent la matière, invitant le visiteur à pénétrer un univers où lumière, surface et profondeur dialoguent en permanence.

Entre expérimentation technique et quête esthétique, Tahar Tazerout poursuit ainsi un travail qui interroge la perception et révèle la poésie secrète du verre.

Dans cette démarche inscrite dans la continuité d'un parcours entamé il y a trois ans, Tahar Tazerout avait exploré le clair-obscur sur verre brisé dans «Eclosion de verre» (2023) et repoussé les limites d'une technique «encore peu maîtrisée en Algérie» dans «Ecumes de verre» (2025).

Ainsi, dans «Eclosion de verre», la frontalité est gravée dans la lumière, captant des lueurs bleutées, blanchâtres ou dorées qui traversent la matière et se figent dans un instant suspendu qui donne l'impression que le verre «respire» et que chaque œuvre conçue dans la précision extrême du geste, vit et change au fil du jour.

Plus silencieuse et plus intime dans «Ecumes de verre», la lumière, plutôt que gravée, est «finement déposée sur la surface», telle une écume fragile et figée dans sa fuite, laissant des points suspendus composer des visages au réalisme troublant.

Dans «Fracture», la thématique ne constitue pas une rupture, mais une ligne de tension qui traverse le verre, où l'image du visiteur, absorbée et réfléchie, pénètre les œuvres, transformant son reflet pour en devenir partie intégrante, dans une alchimie entre surface et profondeur. «Fracture» est venue s'imposer telle une muse rebelle qui vient de découvrir une âme à la matière et dont le tourment et la démence cherchaient un support qui les porte et les apaise. Dans cette nouvelle exposition, Tahar Tazerout a synthétisé le cheminement d'une réflexion récurrente en progression, après avoir longtemps exploré le verre le comparant à une faille lumineuse. Visible chaque soir à partir de 21h00, «Fracture» croise deux sentiers qui se rejoignent dans l'imaginaire, où se dessinent les prémices d'un chemin lumineux.

A. B. / Agence

LA PRESSE LIBYENNE ANNONCE L'ARRIVÉE DE MOKWENA À AL-ITTIHAD

Le Mouloudia dément

L'entraîneur sud-africain du MC Alger, Rhulani Mokwena, s'apprête à quitter le club algérois après avoir trouvé un accord avec le club libyen d'Ittihad de Tripoli. Selon plusieurs médias libyens, les deux parties se sont entendues sur un contrat d'une durée de deux saisons et demie.



Le technicien sud-africain devrait ainsi succéder au Tunisien Khaled Benyahia sur le banc de la formation de Tripoli. Arrivé l'été dernier à la tête du « Doyen », en remplacement justement de Khaled Benyahia, Mokwena devrait donc officialiser dans les prochains jours son départ du Doyen. Le club algérois, actuel leader de la Ligue 1 Mobilis, se retrouve désormais à la recherche d'un nouvel entraîneur afin de terminer la saison et tenter de décrocher un troisième titre de champion de rang, après avoir déjà vu s'envoler ses objectifs en Ligue des champions et en Coupe d'Algérie.

Rhulani Mokwena a été annoncé par Al Ittihad de Libye comme nouvel entraîneur après le départ de Khaled Ben Yahia. La direction du MC Alger dément. Le nom de Rhulani Mokwena a fait les gros titres en Libye après l'annonce d'Al Ittihad de confier le poste d'entraîneur au Sud-Africain. Cela après que Khaled Ben Yahia a décidé de quitter le club libyen, après neuf victoires et un match nul en dix rencontres, donc malgré un bilan largement positif. En fait, des désaccords avec la direction, notamment sur la gestion de l'effectif et l'implication du président dans le choix des joueurs, ont précipité le départ du technicien tunisien. La voie était de suite ouverte à sa succession. Et la solution pour les Libyens se trouvait près de la porte à côté. En effet, rapidement, les rumeurs ont traversé la Méditerranée et ont été reprises par plusieurs médias, mettant Rhulani Mokwena en position de successeur potentiel. Mieux, certains titres ont indiqué que l'affaire était pliée et qu'elle revêtait déjà un caractère officiel. Les rumeurs libyennes, bien que médiatisées, n'auront aucun impact sur la préparation et les ambitions du Mouloudia. Dans ce contexte, la priorité est claire : stabilité, concentration et performance. Le MCA avance sereinement vers son objectif principal, avec Mokwena en garant de la continuité technique et du projet sportif ambitieux du club.

CRB-MCA À HUIS CLOS, BENGUIT SUSPENDU

La commission de discipline de la LFP a rendu publiques plusieurs sanctions concernant notamment le match des quarts de finale de la Coupe d'Algérie entre le CR Belouizdad et le MC Alger, disputé le 3 mars au stade Nelson-Mandela de Baraki (3-2, après prolongation), ainsi que des rencontres de la 22e journée de la Ligue 1 Mobilis. Concernant le derby CRB-MCA, le Chabab a été sanctionné après l'allumage et le jet de fumigènes et de projectiles sur la pelouse avant et pendant la rencontre. Le club algérois écope d'un avertissement et d'une amende de 600 000 dinars. La commission a également infligé deux matchs à huis clos, après que des engins pyrotechniques aient provoqué des blessures chez des joueurs adverses. Ainsi, le CRB recevra le MCA à huis clos, le mercredi 25 mars, en match comptant pour la mise à jour de la 16e journée du championnat. Sur le plan individuel, le milieu et capitaine du CRB, Abderraouf Benguit, a été suspendu pour deux matchs, dont un avec sursis, assorti d'une amende de 100 000 dinars, pour avoir tenté de pousser ses coéquipiers à quitter le terrain durant la rencontre.

ESS

Un report qui tombe à pic

LE REPORT du match face au CRB comptant pour la 23e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis programmé pour le week-end prochain tombe a priori au bon moment pour le coach Lotfi Amrouche et ses joueurs. Restant en effet sur une amère défaite concédée vendredi dernier face à l'ASO Chlef, défaite qui intervient après deux succès de rang, les partenaires de Kheireddine Toual n'ont plus désormais droit à l'erreur, notamment à domicile, s'ils ne veulent pas compliquer leur situation au classement. En attendant la mise en place du calendrier du championnat, rien n'est encore acquis pour les Sétifiens. Du coup, ils seront contraints de faire le plein dans leur fief et d'engranger le maximum de points. D'ailleurs, le mentor des Noir et Blanc n'a pas cessé depuis sa prise en main de la barre technique il y a trois semaines en remplacement du technicien serbe Milutin Sredojevic d'insister sur la nécessité de continuer le travail, lui qui a constaté certaines insuffisances sans pour autant s'étaler trop sur ce sujet. « Je ne vous cache pas que j'ai trouvé un groupe très affecté sur le plan mental. J'ai en outre relevé certaines lacunes dont je préfère ne pas trop parler pour le moment. Le plus important, c'est que le groupe doit encore travailler car le plus dur est à venir », a-t-il déclaré à ce propos quelques jours à peine après son installation. Avec les trois matches qu'il a eu l'opportunité de diriger, dont deux se sont déroulés au stade du 8-Mai-1945 de Sétif, l'ancien driver du MCEB et de l'Olympique Akbou s'est fait sûrement une idée un peu plus claire d'abord sur le potentiel de chaque joueur de l'effectif dont il dispose et également sur certains aspects sur lesquels il va axer son travail pour essayer de trouver des solutions. C'est vrai qu'il a réussi à faire redémarrer la machine sétifienne, qui a pu enchaîner avec deux victoires consécutives, ce qui ne s'est pas produit depuis l'entame de cet exercice. Toutefois, le dernier revers subi à Chlef a une nouvelle fois montré la fragilité de son équipe, notamment à l'extérieur. En effet, tout le monde aura constaté le repli inexplicable des joueurs en seconde mi-temps au moment où ils venaient de finir un premier half au cours duquel ils ont pu monopoliser le jeu et faire douter leur adversaire du jour, qui s'est contenté la plupart du temps de se défendre plutôt que de chercher à percer la défense sétifienne. Cependant, tout a basculé en seconde période où les Boubakeur et consorts se sont laissé faire et ont donné du coup l'opportunité à leur vis-à-vis du jour de revenir dans le match avant que l'irréparable se produise en toute fin du match. Des erreurs monumentales en défense, un milieu qui trouvait toutes les peines du monde à récupérer le ballon et avancer et enfin une attaque complètement esseulée et qui n'a pas eu beaucoup de ballons. Ce ne sont au fait que quelques notes que beaucoup d'observateurs du côté d'Aïn El Fouara ont pu retenir à travers la dernière sortie à Chlef, une sortie presque identique à celles déjà fournies en déplacement depuis l'entame de cette saison. Un véritable chantier attend ainsi le coach Amrouche et son staff pour essayer de remédier aux lacunes constatées et mettre du coup les meilleurs atouts de leur côté pour entrevoir au mieux la suite du parcours de cet exercice.



REAL MADRID-MANCHESTER CITY

Le nouveau classique d'Europe

Avec cette éliminatoire, les deux équipes se seront affrontées 17 fois, ce qui fait de ce duel le troisième plus répété de l'histoire de la Coupe d'Europe.



Les matchs entre le Real Madrid et le Manchester City sont déjà un classique en Europe. Les deux équipes se retrouvent en huitièmes de finale de l'édition actuelle de la Champions League. Pour la cinquième saison consécutive, elles s'affronteront dans une éliminatoire de la compétition : la saison passée en playoff avant les huitièmes de finale ; en 2023/24 en quarts de finale, et les deux précédentes, en demi-finales. En comptant les deux prochains matchs, Real Madrid et Manchester City se seront déjà rencontrés 17 fois en Coupe d'Europe. L'égalité est totale. Sur les 15 rencontres disputées jusqu'à présent : 5 victoires pour chacun et 5 matchs nuls. Kylian Mbappé forfait pour le choc Real Madrid - Manchester City, Avec ces 17 matchs, le Real Madrid-Manchester City va devenir le troisième duel le plus répété de l'histoire de la Coupe d'Europe, à égalité avec le Milan-Barcelone. Derrière, avec 16 matchs, suivent les duels entre Madrid et Milan, ainsi que ceux contre le Borussia Dortmund.

Seuls les duels Real Madrid-Juventus, disputés 22 fois, et le Real Madrid-Bayern, le grand classique de la Coupe d'Europe, joué 28 fois, les dépassent. L'entraîneur du Real Madrid Alvaro Arbeloa a affirmé mardi que l'attaquant français Kylian Mbappé, forfait pour le choc contre Manchester City en huitième de finale aller de la Ligue des champions mercredi, se sentait «beaucoup mieux» et serait de retour «très bientôt» .Kylian Mbappé va mieux et semble sur la voie du retour. Mais l'attaquant français, touché au genou, sera quand même forfait pour le choc entre le Real Madrid et Manchester City en huitième de finale aller de la Ligue des champions mercredi. «Il va beaucoup mieux. Comme je l'ai dit, nous suivons son évolution jour après jour, et cette semaine a été très positive. Il est revenu avec de bien meilleures sensations, il se sent mieux jour après jour, donc nous attendons son retour très bientôt», a déclaré l'entraîneur du Real Madrid Alvaro Arbeloa en conférence de presse ce mardi. Pas encore remis de sa blessure au genou gauche, l'attaquant français, de retour à Madrid après une semaine passée à Paris, n'a pas pris part à l'entraînement collectif avec ses coéquipiers et continué son travail individuel en salle mardi matin. L'absence de Mbappé, meilleur buteur du géant espagnol avec 38 réalisations en 33 matches, va grandement compliquer la tâche de l'entraîneur madrilène Alvaro Arbeloa, également privé de six autres joueurs majeurs blessés : Rodrygo, Jude Bellingham, Eder Militao, Alvaro Carreras, David Alaba et Dani Ceballos. Le technicien espagnol, qui a dit s'attendre à «un match compliqué» face à l'armada de Pep Guardiola, un collectif «capable de se trouver les yeux fermés», a cependant assuré que le Real ne devait «jamais se sentir inférieur à quiconque», surtout en Ligue des champions, compétition qu'il a remportée 15 fois. Sans Mbappé, Rodrygo et Bellingham, Arbeloa a reconnu qu'il aura besoin d'un grand Vinicius Junior, décisif à l'aller et au retour contre Benfica en barrages (1-0, 2-1). «Vinicius assume beaucoup de responsabilités en tant que leader offensif et nous aurons besoin de sa meilleure version si nous voulons éliminer Manchester City», a-t-il conclu

FAUT-IL S'INQUIÉTER POUR ERLING HAALAND, MOINS EFFICACE DEPUIS LA FIN DÉCEMBRE ?

Après avoir effectué une première partie de saison canon, Erling Haaland vit une période compliquée sur le plan comptable comme le prouvent les chiffres : quatre buts inscrits lors des 16 derniers matches. Faut-il s'inquiéter pour le Norvégien, qui garde la totale confiance de son entraîneur Pep Guardiola, avant le 8e de finale aller de Ligue des champions Real Madrid-Manchester City mercredi ?

Ce devait être l'autre choc de ce Real Madrid-Manchester City. Mais mercredi soir à Bernabéu, Kylian Mbappé, le joueur phare des Merengue en cette saison 2025-26, n'affrontera pas pour cause de forfait Erling Haaland, l'un des seuls attaquants de la planète football à pouvoir lui faire de l'ombre. En tout cas pas en ce moment car le Norvégien, qui devrait retrouver le Français en phase de groupes du Mondial 2026 le 26 juin, vit une période compliquée en termes de statistiques. En effet, l'ancien joueur de Dortmund a démarré l'exercice actuel sur les chapeaux de roue. Jusqu'au 20 décembre, le jour où il a inscrit un doublé (son huitième cette saison !) contre West Ham (3-0), Erling Haaland comptabilisait 25 buts (19 en Premier League et six en Ligue des champions dont une réalisation lors de la victoire contre le Real Madrid le 10 décembre dernier) en 23 matches toutes compétitions confondues soit une moyenne de 1,08 but par match sur les cinq premiers mois de compétitions. Des chiffres stratosphériques mais guère étonnants au regard du potentiel et de l'activité du Scandinave sur le terrain.

Mais depuis la période de Noël, Erling Haaland a vu son efficacité considérablement décliner face aux buts adverses. En effet, lors des 16 derniers matches (11 en Premier League, deux en C1, un en FA Cup et deux en Coupe de la Ligue) qu'il a disputés, le joueur de 25 ans a seulement trouvé le chemin des filets à quatre reprises : contre Galatasaray (1-0) en Ligue des champions, face à Brighton (3-0), à Liverpool (1-2) et contre Fulham (3-0). Des chiffres (ndlr : 0,25 but par match en moyenne depuis le 21 décembre) qui inquiètent avant le sprint final du printemps même si sa réalisation inscrite à Anfield pourrait valoir de l'or dans la course au titre en championnat d'Angleterre.

HAALAND MUET DEPUIS LE 11 FÉVRIER

L'homme aux 29 buts cette saison (22 en Premier League et sept en Ligue des champions en 39 rencontres) n'a d'ailleurs plus marqué depuis le 11 février (contre les Cottagers). Muet contre Newcastle (2-1, le 21 février où il avait néanmoins délivré une passe décisive pour Nico O'Reilly) et face à Nottingham Forest (2-2, le 4 mars), l'actuel meilleur buteur de Premier League (avec quatre longueurs d'avance sur Igor Thiago l'attaquant de Brentford) a manqué le déplacement à Leeds (0-1, le 28 février) à cause d'un coup reçu à l'entraînement quelques jours plus tôt. D'ailleurs, samedi dernier en 8e de finale de FA Cup à Newcastle (1-3), Pep Guardiola l'a préservé en vue du match à Madrid quatre jours plus tard.

Interrogé sur ce sujet brûlant fin février, Pep Guardiola a tenu à soutenir publiquement son avant-centre. «Le problème avec Erling, c'est qu'il doit gérer ses propres statistiques et les attentes qui en découlent. C'est là son défi, a-t-il martelé en conférence de presse. Je lui dis toujours de ne pas se mettre trop de pression. De se fier à son instinct, à ses mouvements, d'anticiper les actions que son intuition lui permet de faire mieux que quiconque au monde. Il est calme mais il se met la pression. Il ne veut pas décevoir l'équipe, il souffre quand il ne marque pas. Il sait combien nous avons besoin de lui.» L'entraîneur de Manchester City rappelle également que si son équipe est encore en course sur les quatre tableaux, elle le doit en très grande partie au Norvégien. «Si Erling n'avait pas marqué pendant les trois quarts de la saison, je ne sais pas qui aurait marqué. En Ligue des Champions, et surtout en Premier League, nous sommes dans une position où, sans Erling, ce serait impossible. Il faut qu'il soit détendu, heureux et qu'il prenne du plaisir. Il ne faut pas trop réfléchir, même quand on rate des tirs.» Quoi de mieux que l'enceinte de Bernabéu dans un match couperet en Ligue des champions, et sous les yeux de Kylian Mbappé, pour se relancer ?



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BOUIRA
وزارة السكن والعمران و المدينة والتهيئة العمرانية
ديوان الترقية والتسيير العقاري للبويرة

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 0993 1001 020 66 46

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales
N° 010/ OPGI / DDPIF/ 2026

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de BOUIRA lance un avis **d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacité minimale** pour la **maitrise d'œuvre (** mission suivi et cintrole des travaux de la réalisation en lot TCE y compris VRD) de projet des **47 logements promotionnels libres à raffour commune de m'chedallah .**
Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA, sis à la cité des 1100 logements à BOUIRA, Commune de BOUIRA – Wilaya de BOUIRA, contre paiement d'un montant de Cinq milles Dinars (**3 000,00** DA) non remboursable.

Eligibilité des candidats :

Il s'agit d'un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, adressé aux bureaux d'études nationaux en architecture et architectes agrées, groupement d'architectes ou sociétés d'architecture, justifiés par un document réglementaire (agrément délivré par l'ordre national des architectes en cours de validité à la date d'ouverture des plis et statut dans le cas de la société) , inscrits au tableau national de l'ordre des architectes , conformément au décret législatif 94/07 du 18 mai 1994, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte modifié et complété. Remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

Pour les bureux d'études nationaux en architecture et architectes agrées, groupement d'architectes ou sociétés d'architecture .

a/ Capacités professionnelles :
-Disposant d'une attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des architectes conformément au spécimen du certificat d'agrément pour l'exercice de la profession d'architecte agrée au titre de **l'année 2026** en cours de validité.

b/ Capacités techniques :

Références professionnelles :

- ✓ Le soumissionnaire doit avoir réalisé l'étude et suivi **d'Un (01) projet logements équivalent classés à la catégorie B ou plus ou projet d'équipement classés catégories B** ou plus « conformément à l'arrêté interministériel du 15/05/1988 portant modalité et de rémunération de la maitrise d'œuvre en bâtiment » Annexe I classification des ouvrages par catégorie de complexité
- ✓ Le soumissionnaire est tenu de justifier les références professionnelles par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrage publics dan les **dix dernières** années .

-Moyens humains:

Le soumissionnaire devra avoir,

- ✓ **un (01) chef de projet** (Architecte ou Ingénieur en génie civil ou master 02 en architecture ou master 02 en génie civil) ayant une expérience minimum de **Trois (03) ans**, justifier par attestation d'affiliation CNAS de moins de trois (03) mois à la date d'ouverture des plis et des attestation ou certificat du travail délivrés par les BET agrées ou entreprises qualifie .

(La désignation des chefs du projet doit être faite par un engagement visé par le gérant du BET.)

- **Un (01) Technicien supérieur ou licencié ou DEUA dans les métiers du bâtiment, d'une expérience minimum Deux (02) ans**
- Les profils des moyens humains doit être Justifiés par des copies des diplômes et des déclarations d'affiliation à la CNAS (les affiliations CNAS doivent être datées moins de trois (03) mois à la date d'ouverture des plis), contrat (CID) d'insertion du diplôme ou contrat de travail aidé (CTA) en cours de validité par la déclaration d'affiliation à la CNAS.
- Pour le gérant et le cogérant en qualité d'architecte : il est exigé, l'agrément et l'attestation d'affiliation vis-à-vis de la CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis. Cette équipe est considérée comme équipe permanente.
- **Important : le nombre d'années d'expérience des personnes citées ci-dessus doit être justifiées par relevé de carrière ou CV détaillé précisant les années d'expérience dans le BET ou autres organismes employeurs privé ou publiques confirmées par des attestations de travail et justification des affiliations CNAS ou DAS durant ces années.**

- c/ Capacités financières :
Le soumissionnaire au titre du présent concours doit avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années supérieur ou égale **à 2 000 000.00 DA.** Le soumissionnaire doit justifier ses capacités financières par des bilans des trois (03) dernières années (2024,2023 et 2022) ou copie de la déclaration des impôts forfaitaire uniques, dument visés par les services des impôts et un comptable agrée pour les personnes physique ou un commissaire au compte pour les personnes morales ou copies du certificat d'existence du candidat (le C20) délivré par l'inspection des impôts.

NB : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite l'offre sera rejetée systématiquement. Les pièces exigées dans les conditions d'éligibilité doivent être lisibles et intégrales.

Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique

Les candidats sont invités dans le cadre de présente avis d'appel d'offre à remettre les plis des dossiers de candidatures, techniques, pli de prestations et de l'offre financière.
Les trois enveloppes doivent parvenir sous pli anonyme et fermé à l'adresse suivante :

A
Monsieur le Directeur Général de l'Office de
Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de BOUIRA
« Soumission à n'ouvrir que par la Commission d'ouverture
des plis et d'évaluation des offres
avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacité minimale
N° 010 / OPGI / DDPIF / 2026

47 logements promotionnels libres à raffour commune de m'chedallah
Maitrise d'œuvre (mission suivi et contrôle des travaux de la réalisation en lot TCE y compris VRD)

Les documents et les pièces requises sont ceux exigés dans le cahier des charges:

Dossier de candidature contient :

- **une déclaration de candidature dûment remplie, signée, cachetée et datée ;**
- **une déclaration de probité dûment remplie, signée, cachetée et datée ;**
- **les statuts pour les sociétés ;**
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager la société;
- Copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes ;
- **Copie de l'attestation de mise à jour pour l'année en cours délivrée par l'ordre des architectes ;**
- Liste des moyens matériels justifiés par des factures d'achat et cartes grises avec polices d'assurance et contrôle technique,ou par un PV de constat d'huissier de justice ou PV d'expert automobile agrée auprès de l'UAR datant de moins d'une (01) année.
- Liste des moyens humains du BET justifiée par des diplômes ou attestations de succès et des attestations d'affiliation à la CNAS qui doivent être datées moins de trois (03) mois à la date d'ouverture des plis, attestation et/ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expérience et une attestation ou engagement signé par le gérant du BET (pour le chef de projet)
- Les documents permettant de justifier l'éligibilité des candidats selon l'article N° 03 (conditions minimale d'éligibilité), chapitre 01 (instruction au soumissionnaire) du présent cahier de charges, à savoir :

L'Offre technique contient :

- **Déclaration à souscrire dûment renseignée et signée ;**
- **Le cahier des charges portant à sa dernière page la mention manuscrite « lu et accepté » ;**
- **Mémoire technique justificatif remplie, signée par le soumissionnaire comportant la présentation du soumissionnaire, les références professionnelles, moyens humains et matériel à mettre à la disposition du projet (détaillé), et les méthodes d'intervention et d'exécution des travaux justifiés par un planning.**

C/ L'Offre financière contient :

1- **La lettre de soumission dûment renseignée et signée ;**
2- **Rémunération de la maitrise d'œuvre mission suivi ;**

L'évaluation des honoraires pour les prestations de la partie suivi doit être arrêtée Conformément au décret exécutif **N°16-224** du **22** août **2016** fixant les modalités de rémunération de la maitrise d'œuvre en bâtiment.

NB : l'offre financière qui contient des mentions entre les lignes, des ratures ou des surcharges sera rejetée.

La date de dépôt des offres est fixée au **dixième (10ème)** jour avant **12H00 heures**, à compter de la première date de publication de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux la presse eléctronque ou le BOMOP.
La validité des offres est de quatre vingt dix **(90) jours** à compter de la date de dépôt des offres.
L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à **13H00 heures**. Les soumissionnaires sont invités à y assister.
Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle -ci est reportée au jour ouvrable suivant, aux mêmes horaires.

Le Jeune Indépendant **du 11/03/2026 / ANEP 2616008568**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

Direction de la Santé, de la Population Wilaya D'Alger
Etablissement Hospitalier Spécialisé
Mohamed Abderrahmani
N°Aug /2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 46 de la loi 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics Et en application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'Etablissement Hospitalier Spécialise é MOHAMED ABDERRAHMANI informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales **N° :07/2025** relatif à **l'approvisionnement en denrées Alimentaires.**
L'évaluation et l'analyse des offres, ont donné lieu aux choix des soumissionnaires suivants :

Intitulé du lot	Soumissionnaire	Délai de livraison	Note technique	Montant MIN en TTC	Montant Max en TTC	Résultat
Lot n° 01 : viande rouge fraiche	AICHOUNE NOUREDDINE	8H	70 PTS	4 760 000.00DA	5 950 000.00DA	Attribué
Lot N° 02 : viandes blanches fraiche et œufs	AICHOUNE NOUREDDINE	8H	70 PTS	2 420 000.00DA	3 025 000.00DA	Attribué
Lot N° 03 : fruits et légumes	BRAHIMI YAHYA	8H	100 PTS	5 328 800.00DA	6 723 500.00 DA	Attribué
Lot N°04 : alimentation générale , pain et viennoiserie.	BRAHIMI KHELIF	8H	70 PTS	6 245 684.40 DA	7 784 760.50DA	Attribué

Conformément à la disposition de l'article 82 du décret présidentiel n° :15-247 du 06 dhou el hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, Les soumissionnaires s'opposant a ce choix peuvent déposer un recours au près de la commission de la wilaya et ce pendant un délai de 10 jours à compter de la date da la première parution dans la presse ou le BOMOP.

Le Jeune Indépendant **du 11/03/2026 / ANEP 2616008450**

AADL وكالة عدل

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

CITE 540 LOGEMENTS AADL BT D BRAKNI W BLIDA

N° Identification fiscale : 000016001405697
A.A. D. L

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ
DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N ° 016/DRAO/AADL/2026

En application de la loi N°23-12 du 05/08/2023 et conformément aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel **N° 15-247** du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction Régionale d'Alger Ouest de l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement AADL, informe l'ensemble des soumissionnaires ayants participés à L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N ° 16/DRAO/AADL/2026 , relatif à LA RÉALISATION DE **500** LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RÉSEAUX TERTIAIRES » SIS À LA COMMUNE DE EL AFFROUN WILAYA DE BLIDA « Tranche 185 000 Logements, Zone 01 » .publié dans les quotidiens nationaux Akhabar Elwatane **le 10/02/2026 et le jeune indépendant 11/02/2026 et** les journaux électronique que ce dernier est déclaré infructueux pour motif aucun cahier de charge n'a été retiré .

Le Jeune Indépendant **du 11/03/2026 / ANEP 2616008476**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Sétif
Daire de Guenzet
Commune de Guenzet
NIF : 098419415157904

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : 03 /2026

Suite a la loi n 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics, Et le décret présidentiel n°15-247du 16 septembre 2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public

La commune de Guenzet lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des travaux des lots suivants :

Lot 01 : Achèvement de l'aménagement du village Aourir Oualmi
Lot N°02 : Aménagement urbain du quartier de 12 logements – Abdel Rahim – et aménagement d'un passage à Taamroucht ouada à Bouadeltene
Lot N°03 : Aménagement d'une placette publique au village Foumelal

- Les entreprises ou groupements d'entreprises ayant obtenu un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie deux (02) ou plus en bâtiments ou travaux publics (activité principale), peuvent participer à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales.
- Le cahier des charges doit être retiré auprès du bureau des marchés publics de la commune de Guenzet, contre un paiement d'une somme de 8.000,00 DA auprès de régisseur de la commune de Guenzet

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 03/2026
Projet °..... :

Dossier de candidature : il contient.

1- La déclaration de candidature remplie, signée, cachetée et datée.
2- La déclaration de probité remplie, signée, cachetée et datée.
3- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
4- . Le statut pour les sociétés
5- Une copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés
6- Copie d'extrait de rôle apuré en cours de validité
7- **Capacités professionnelles** : certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie deux (02) ou plus en bâtiments ou travaux publics (activité principale) en cours de validité
8- **Capacités financières** : les bilans financiers des trois (03) dernières années (2022 – 2023 – 2024) visés par les services des impôts, et les références bancaires.
9- **Références professionnelles** : Justifiée par des attestations de bonne exécution des projets similaires réalisés dans le domaine du bâtiments ou travaux publics (activité principale) au cours des cinq (05) dernières années, comportant la valeur financière du projet, délivrées par les maîtres d'ouvrage (administrations publiques).

offre technique : il contient.

1- La déclaration à souscrire remplie, signée, cachetée et datée.
2- Cahier des charges (offre technique) rempli, signé, cacheté et daté, portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
3- Le mémoire technique justificatif rempli, signé, cacheté et daté selon le spécimen joint
4- **Capacités techniques** :
 a- **Moyens humains** : liste des moyens humains justifiée par la CNAS, qui doivent être valable au jour de dépôt des plis (présentation obligatoire du diplôme et affiliation CNAS en cours de validité pour l'encadrement technique).
 b- **Moyens matériels** : liste du matériel justifiée par un PV de constat établi par un huissier de justice ou un expert agrée dont la validité n'excède pas un an à la date d'ouverture des plis, présentation obligatoire des copies des cartes grise et certificats d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant.

offre financière : il contient.

1- La lettre de soumission remplie, signée, cachetée et datée.
2- Le bordereau des prix unitaires rempli, signé, cacheté et daté.
3- Le détail quantitatif et estimatif rempli, signé, cacheté et daté.

- La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la première publication de l'avis dans les journaux nationaux ou BOMOP et deux (02) presses électroniques agréés
- Les offres devront être déposées auprès du bureau des marchés publics de la commune de Guenzet dans la dernière heure du dernier jour de préparation des offres, soit de (13 :00) heure à (14 :00) heure, l'ouverture des plis se déroule en séance publique le même jour à (14 :00) heure, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90 jours) à compter de la date de dépôt des offres.
- Le maître d'ouvrage peut, si nécessaire, prolonger le délai de préparation des offres.
- Cette avis est considéré comme une invitation aux candidats à assister à la séance d'ouverture des plis

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2616008499

<pREPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE LAGHOUAT
DAIRA DE AIN MADHI
COMMUNE DE TADJEMOUT
Numéro D'identification Fiscale (NIF) : 098503080092822

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 02/2026

Président D'assemblé Populaire Communale de la commune de TADJEMOUT, Lance un avis D'Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales ayant pour : **« Acheter une machine à Retro Chargeur >>**

Cet appel d'offres s'adresse aux entreprises intéressées par cette annonce et pouvant fournir cette machine et son constructeur), peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de l'APC de TADJMOUT (bureau des Marchée publics) contre paiement de la somme de 5.000,00 DA.

Les offres doivent contenir les documents administratifs en vigueur suivants conformément au détail sur le décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics èt des délégations de service public, les soumissionnaires doivent présenter leurs offres sous trois (03) plis séparé : le dossier de candidature (pli A), l'offre technique (pli B), l'offre financière (pli C).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- les statuts pour les sociétés - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Certificat d'accréditation dans la spécialité objet du cahier des charges
- - Copie de la carte d'identification fiscale (NIF).
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises.
-; Liste des moyens matériels (justifier par des cartes grises et attestations d'assurances en cours de validité) pour les autres matériels du chantier les soumissionnaires doivent présenter un PV délivré par un notaire en cours de validité l'année 2025.
- Attestation d'affiliation CNAS des trois derniers mois avec une liste nominative de l'encadrement humain mobilisé pour le projet (justifier par des diplômes des ingénieurs et des techniciens).
- Les bilans financiers des trois exercices précédents, 2025,2024 . 2023 certifiés par la commission aux comptes et visés par l'administration fiscale.

En cas de groupement les soumissionnaires doivent présentés une convention de groupement qui motionne le pourcentage des actionnaires les qualifications et classifications pour chacun.

- Une copie du registre du commerce .

L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration de candidature - une déclaration de probité datée, signée et paraphée
- Une déclaration à souscrire datée, signée et paraphée -Mémoire d'instructions révélées aux entreprises datée signée et paraphée
- Le cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaires et portant à la dernière page la mention lu et accepté.

L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- La lettre de soumission datée signée et paraphée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) datée signée et paraphée.
- Le devis quantitatifs et estimatifs (DQE) datée signée et paraphée.

L'offre doit être adresse à Monsieur le président d'assemblé populaire communale de la commune de TADJMOUT. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparés et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « l'offre technique », « l'offre financière » ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

Le dépôt des offres s'effectué au bureau des marchés publics le dernier jour de la durée de préparation des offres soit le vingt et unième douze jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux ou BOMOP au plus tard à (10 :00).

Les soumissionnaires sont conviés à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 10`:00 au siège de l'APC.

La validité des offres est fixée à trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2616008517

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Boumerdes
Direction des Equipements Publics
NIF:099835019277907

AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT N° 01 /DEP / 2026

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Boumerdès, lance un concours national restreint de **maîtrise d'œuvre (étude + suivi) Pour la réalisation d'une école primaire type 02 à Hai BEN HAMZA.**

L'ensemble des bureaux d'études privés **agréés** par le C.N.O.A.A en cours de validité le jours d'ouverture des plis , ou Bureaux d'études nationaux justifiant d'un statut E.P.E ou d'un décret de création , d'un registre de commerce portant code architecture , seuls ou constitués **en groupement momentané d'architectes agréés/ou en BET ou en société civile professionnelle d'architectes agrées, ou en BETsolidaire,** ayants déjà assuré une **étude et suivi** pour un projet de catégorie **B** ou plus justifiée par une attestation de bonne exécution signée par un maître d'ouvrage public, ou deux **(02)** projets de catégorie **« A »,** justifiée(s) par deux **(02)** attestation(s) de bonne exécution signée (s) par un maître d'ouvrage public et disposant au moins pour la mission Suivi :

- **Un (01) Chef de projet : (un) 01 architecte (ou Master) ou ingénieur (ou Master) en Génie Civil/Bât. ayant 03 ans d'expérience au minimum.**
- **Un (01) technicien supérieur ou licencié dans les métiers de bâtiment ayant 02 ans d'expérience au minimum.**
- ✓ **A renseigner obligatoirement l'ANNEXE 2 de l'équipe permanente uniquement : FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDE.**
- ✓ **Sous peine de rejet, le maitre d'œuvre est tenu à ne pas reconduire simultanément la même équipe permanente retenue pour un autre projet au niveau de la DEP de Boumerdes.**

intéressés, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction des Équipements publics de la wilaya de Boumerdes-sise à route I.A.P Boumerdes, Bureau retrait des cahiers des charges au niveau du R.D.C. (Bureau n°07).**

La durée globale de préparation des offres est de 22 jours calendaires dont une durée de 07 jours qui Correspond à la durée de préparation du dossier de candidature conformément à l'article 66 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et commence à courir à compter de la première publication de l'avis de concours dans le BOMOP ou la presse nationale. La durée restante de 15 jours et qui correspond à la durée de préparation des prestations (œuvre) +l'offre technique + l'offre financière, commence à courir à partir de la signature de la lettre d'invitation des candidats pré qualifiés à l'évaluation des dossiers de candidature par le service contractant.

- **Sous peine de rejet, lors de la 2ème phase, toutes les enveloppes (extérieur et intérieur) doivent être de couleur blanche, pièces graphiques doivent être présentées sur un Format A1.**

Sont exclus de ce concours :

- **les BET ayants à leurs actifs deux (02) projets de catégorie B et plus en cours d'étude ou de réalisation.**
- **Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.**
- **Le groupement doit être solidaire et de deux (02) membres.**

NB : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

-La durée de validité de l'offre est égale à la durée (durée globale) de préparation des offres augmentée de **trois (3) mois** et commence à courir à compter le jour de dépôt des prestations, de l'offre technique et de l'offre financière.
Le service contractant peut prorogé le délai de validité des offres, après accord des candidats concernés, si l'attribution et//ou la notification du marché s'est effectuée après expiration du délai de validité des offres.
Les dossiers de candidatures (phase 1) devront être déposées avant 10h 30 (heure limite), le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des dossiers de candidature, à la **Direction des Équipements publics de la wilaya de Boumerdes-sise à route I.A.P Boumerdes, Bureau retrait des cahiers des charges au niveau du R.D.C. (Bureau n°07).**
Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe **blanche** cachetée et anonyme, portant la mention suivante :
Concours national restreint N°01/DEP/2026 –**Projet : maîtrise d'œuvre (étude + suivi) Pour la réalisation d'une école primaire type 02 à Hai BEN HAMZA – HAMMADI -;** ainsi que la mention :

"Dossier de candidature- soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres".

- ➢ **Le dossier de candidature comprendra :**
- **ANNEXE 2 : A renseigner obligatoirement.**
- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) remplie, signée et daté par le candidat
- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) remplie, signée et datée par le cadidat.
- les statuts pour les sociétés ;
- Numéro d'Immatriculation Statistique (NIS).
- Attestation de dépôt légale des comptes sociaux pour l'année 2024.
- Extrait du registre de commerce électronique pour les sociétés commerciales (personnes morales).
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le BET ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats:
 a. Capacités professionnelles :
 1. Bureaux d'études privés (Cabinet d'Architecture) : Certificat d'agrément au Conseil National de l'Ordre des Architectes Algériens (C.N.O.A.A) en cours de validité le jours d'ouverture des plis .
 Bureaux d'études publics :
 - Statut d'Entreprise Public économique **(EPE)** du bureau d'études décret de création;
 - Extrait du registre de commerce portant code architecture.
 b. Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires des trois dernières années (2022-2023-2024)
 c. Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles **(Joindre dossier d'éligibilité y compris les listes moyens humains et matériels ainsi que les attestations de bonnes exécution, signées par les maîtres d'ouvrages publics ou tout autre document portant la mention : « exécuté dans les régles de l'art » des projets de maîtrise d'œuvre (Étude et Suivi) réalisés.)**

- ➢ L'ouverture des plis des dossiers de candidatures se fera le jour de depot des offres à 10 h 45 mn.
- ➢ A l'issue de l'évaluation des dossiers de candidatures, les BET préqualifiés seront saisis pour remettre les plis des pestations, des offres techniques et des offres financières.

NB : pour plus de détail, se référer au règlement du concours (cahier des charges).

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2616008462

République Algérienne Démocratique & Populaire

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LAVILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE NAAMA
DEPARTEMENT MAITRISE D'OUVRAGE
NIF : 099945082209585

وزارة السكن و العمران والمدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة
دائرة التحكم في انجاز المشاريع

N°237/2026

Avis d'Attribution Provisoire
De l'Appel d'Offre National Ouvert avec des exigences de capacités minimales N°02/2026

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les regles générales relatives aux marchés publics.l'Office de Promotion et de Gestion immobiliere de la Wilaya de Naâma informe les soumissionnaires ayant participé au avis d'appel d'offre national ouvert avec des exigences de capacités minimales sous N°02/2026 pour l'etude geotechnique des 200 logements publics locatifs type F3 pour l'année 2026 à travers wilaya de NAAMA. paru aux quotidiens nationaux : « المساء » le 25/01/2026 et " Le jeune Indépendant' le 26/01/2026.
Et que les procédures d'évaluation et d'analyse faites conformément aux critères prévus dansle cahier des charges ont donné les résultats provisoires suivants :

Projet	Laboratoire	Note technique	Note financiere	La Note totale	Montant proposé	Montant corrigé	Délai proposé
LOT N°01 :Etude geotechnique des 96/200 logements à MECHERIA.	SARL LECTO Gérant /RAHOU MOHAMMED NIF : 00245082217896	66,67	14,00	80,67	3 094 000,00	3 094 000,00	Un mois
LOT N°02 Etude geotechnique des 80/200 logements àAIN SEFRA.	SARL LECTO Gérant /RAHOU MOHAMMED NIF : 00245082217896	66,67	13,38	80,05	3 236 800,00	3 236 800,00	Un mois
LOT N°03 Etude geotechnique des 24/200 logements à HORCHAIA -NAAMA-	SARL LECTO Gérant /RAHOU MOHAMMED NIF : 00245082217896	69,00	12,82	81,82	2 042 040,00	2 042 040,00	Vingt Jours

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics Les soumissionnaires peuvent se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans les journants national et BOMOP .
Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans l'un des quotidiens.

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2631004343

"Tout le monde le fait, donc nous aussi" : les méthodes pirates du cofondateur de Mistral AI dévoilées

Guillaume Lample, cofondateur de Mistral AI, est au centre d'une polémique en lien avec son passage chez Meta. Il aurait utilisé d'immenses bases de données en ne respectant sciemment pas les droits d'auteurs.



L'IA, ce sont des énormes moteurs dont le combustible est les données. Ce qui a poussé les grands spécialistes du secteur à en chercher absolument partout où ils le pouvaient, et souvent au mépris du droit d'auteur, ce qui a entraîné outra-Atlantique un certain nombre de procès, à l'image de celui opposant le New York Times à OpenAI. Une façon de faire qui a répercussions aujourd'hui dans notre pays.

Guillaume Lample aurait ordonné le téléchargement de 70 To de livres aux droits protégés

Guillaume Lample est avec Timothée Lacroix et Arthur Mensch un des confondateurs du fleuron français de l'intelligence artificielle, Mistral AI - né en 2023. Avant cela, il officiait au sein d'une des plus grands entreprises de la tech au monde, Meta.

Un passage à l'occasion duquel il se serait rendu coupable de certaines indélicatesses, selon Mediapart, qui s'appuie sur les milliers de pages rendues publiques de l'affaire « Kadrey v. Meta Platforms Inc. ». On y apprend ainsi qu'il aurait ordonné à ses équipes de télécharger 70 To de données issues de la bibliothèque pirate Library Genesis, qui rassemble des livres et des articles scientifiques protégés pourtant par les droits d'auteur.

OpenAI et Google utilisés comme excuses

Les pages disponibles à la consultation publique nous offrent notamment un accès direct aux échanges internes chez Meta. On peut ainsi lire une discussion dans laquelle une chercheuse de Meta s'oppose à l'utilisation de cette base de données, une « ligne rouge » selon elle.

« Tout le monde utilise LibGen.

C'est ce qu'OpenAI fait avec GPT3, ce que Google fait avec Palm, ce que DeepMind fait avec Chinchilla.

Donc on va le faire aussi » lui a-t-il répondu. Son rôle dans le téléchargement ultérieur de cette base de données est confirmé par les journaux de téléchargement, même si elle n'a finalement pas été utilisée pour le développement de la première version de Llama, qui été publiée en février 2023 (et dont Guillaume Lample ainsi que Thimothée Lacroix, sont des co-signataires).

La question se pose maintenant de savoir quelles données ont pu être utilisées pour le lancement en septembre 2023 de Mistral 7B, le premier modèle de Mistral AI. Car comme le rappelle Mediapart, un mail interne de Meta en date du 19 décembre 2025 indique que l'équipe de recherche « sait, par le bouche-à-oreille, que OpenAI et Mistral utilisent LibGen pour leurs modèles. » Pour le moment, ni Guillaume Lample ni Mistral AI n'ont fait de commentaires sur le sujet.

Le GTA de vos rêves a bien failli exister : Rockstar confirme le projet Tokyo



UN ÉPISODE de GTA au Japon, ça vous dit ? Si l'idée parait farfelue sur le papier, sachez pourtant que Rockstar Games a sérieusement réfléchi à transposer sa licence au sein de la capitale japonaise : Tokyo. Depuis son lancement en 1997, la série Grand Theft Auto n'a quitté le territoire américain qu'une seule fois, lors de deux extensions situées à Londres en 1999. Liberty City, Vice City et San Andreas sont devenues des décors iconiques, au point que la question d'un changement de décor semblait désormais définitivement enterrée. Les récentes déclarations d'Obbe Vermeij, ancien directeur technique de Rockstar North, révèlent néamoins qu'un épisode situé à Tokyo a bel et bien failli voir le jour.

GTA au Japon ? Un projet sérieusement envisagé par Rockstar Games

Durant une longue interview accordée au site GamesHub, qui nous est gentiment rapportée par Rockstar Mag, Obbe Vermeij est revenu sur une période où plusieurs pistes étaient étudiées pour élargir l'univers de Grand Theft Auto au sein de Rockstar Games. Rio de Janeiro, Moscou, Istanbul… et surtout Tokyo figuraient parmi les options souvent évoquées. L'ancien responsable explique qu'un autre studio devait prendre en charge ce projet, en s'appuyant sur le moteur et les bases techniques développées par Rockstar North.

Selon lui, l'épisode à Tokyo « a failli voir le jour ». Il ajoute ensuite :

« Un autre studio japonais devait s'en charger, reprendre notre code et créer GTA : Tokyo. Mais, finalement, ça ne s'est pas fait ». L'idée a donc existé au-delà du simple brainstorming, mais sans réellement parvenir à franchir la phase de production. Face à la multiplication des chantiers au sein de Rockstar et à la popularité grandissante de la franchise, ce projet n'a finalement pas abouti.

Pourquoi Rockstar tient tant à garder GTA ancré aux États-Unis

Si ce GTA : Tokyo n'a jamais franchi la ligne d'arrivée, c'est aussi parce que la saga Grand Theft Auto voyait son impact grandir auprès du public et de l'industrie. Les sorties s'enchaînaient, l'intérêt des joueurs pour la franchise ne cessait de croître et la marge de manœuvre se réduisait à mesure que les attentes augmentaient. Obbe Vermeij explique que lorsque des sommes aussi élevées sont engagées, l'envie d'explorer des pistes plus familières l'emporte souvent sur la prise de risque.

Il rappelle également que la série s'est construite sur une représentation très marquée de la culture américaine, que les joueurs du monde entier identifient immédiatement.

L'idée d'un décor éloigné de cet univers aurait donc demandé un investissement particulièrement conséquent, sans garantie de résultat à la hauteur. Ce choix prend d'ailleurs tout son sens après le carton phénoménal de GTA 5, qui continue de s'écouler par palettes plus de 12 ans après sa sortie.

Quoi qu'il en soit, les joueurs ayant hâte de découvrir ce que prépare la firme étoilée avec GTA 6 devront encore patienter quelques mois, la sortie du jeu le plus attendu de tous les temps étant dorénavant prévue pour le 19 novembre 2026.

Airbus cherche son cloud souverain UE pour ses workloads critiques

Un contrat de 50M€ se profile pour les fournisseurs de solutions de cloud souverain en Europe. Airbus lancera son appel d'offres en janvier pour une décision attendue à l'été. Sa CDO émet cependant des doutes sur les capacités des fournisseurs européens.



Entre l'intérêt exprimé à l'égard de la souveraineté numérique et le passage à l'acte des entreprises, un écart persiste. Dans son dernier rapport semestriel, Numeum relevait de "premiers signaux d'investissement". Certes, mais les projets demeurent encore peu nombreux cependant et les budgets réduits.

Le "panier moyen d'investissement" consacré à des initiatives axées souveraineté numérique est estimé à 100 à 150k€ en moyenne. Un montant "modéré" qui s'explique par la nature des projets enclenchés, essentiellement tournés vers des études et des évaluations des offres.

Un contrat de 50M€ et 10 ans pour héberger son legacy

Airbus pourrait cependant changer la donne en 2026. D'après des informations rapportées par The Register, le groupe aéronautique prévoit de lancer un appel d'offres en janvier 2026. Il s'agit pour l'entreprise de migrer dans un cloud souverain européen ses workloads sensibles actuellement on-premise. Le contrat associé est évalué à 50 millions d'euros. Qui pour héberger ces données et ces calculs ? La décision sera rendue à l'été, indique la vice-présidente exécutive d'Airbus en charge du digital, Catherine Jestin.

L'industriel prévoit donc de transférer dans le cloud ses applications on-premise clé, dont les systèmes ERP, CRM, PLM, ainsi que son informatique de production industrielle. Mais n'importe quel cloud ne peut a priori pas postuler à ce contrat.

Du cloud souverain pour garder un "contrôle européen"

"J'ai besoin d'un cloud souverain, car certaines informations sont extrêmement sensibles d'un point de vue national et européen", déclare la dirigeante d'Airbus. "Nous voulons nous assurer que ces informations restent sous contrôle européen", poursuit-elle. La migration de ces applicatifs est justifiée par la volonté d'accéder aux dernières solutions du marché. Certains éditeurs, à l'image de SAP cité par nos confrères de The Register, limitent l'accès à leurs innovations aux environnements cloud.

Le chantier prévu par Airbus pourrait constituer une opportunité pour les fournisseurs européens de cloud. Du moins en théorie. La dirigeante émet en effet quelques réserves quant aux capacités des acteurs concernés.

Intérêt exprimé pour Bleu et S3NS

"Si vous me demandiez aujourd'hui si nous allons trouver une solution, je dirais 80/20", commente Catherine Jestin. Les grands gagnants pourraient, une fois encore, être les hyperscalers par l'intermédiaire de leurs co-entreprises avec des Européens, S3NS et Bleu. Comme le rappelle NEXT, la patronne du numérique d'Airbus exprimait son intérêt en septembre vis-à-vis de ces deux offres franco-américaines. Jugées alors encore peu matures, elles avaient pour atout de cocher "les cases en termes d'immunité aux lois extraterritoriales et protection des données", jugeait-elle. En décembre, S3NS annonçait avoir obtenu sa qualification Secnumcloud 3.2. Une victoire pour l'offre de cloud portée par Thales et les technologies Google, malgré les nombreuses voix qui critiquent ce type d'offre.

Scale-up de l'IA, Illuin Technology accueille un fonds à son capital

ACTEUR HYBRIDE de l'IA (Make & Buy), Illuin Technology compte un nouvel actionnaire majoritaire, le fonds d'investissement Seven2 (ex Apax Partners). L'opération doit lui permettre de financer sa R&D et son développement commercial. Il n'y a pas que Mistral AI dans le paysage français de l'intelligence artificielle, même si la startup est systématiquement citée, notamment par les politiques et les grandes entreprises. D'autres acteurs de l'écosystème profitent de la dynamique actuelle du marché pour se développer. C'est le cas, par exemple, d'Illuin Technology, fondé en 2017 au sein de CentraleSupélec à l'Université Paris-Saclay. Se définissant elle-même comme une scale-up, l'entreprise vient de réaliser une importante opération de financement.

25 millions d'euros investis dans le capital

Comment ? En cédant une partie majoritaire de son capital à un fonds européen : Seven2, autrefois Apax Partners. Le spécialiste du capital-investissement met pour cela la main à la poche à hauteur de 25 millions d'euros. Illuin précise que son CEO et co-fondateur, Robert Vesoul, "conserve une participation significative". Sur le plan actionnarial, l'équipe de management prend elle aussi une participation accrue dans le capital de la société. Les chiffres exacts ne sont pas précisés dans les informations transmises .fr par communiqué de presse. Quant à l'intérêt dont témoigne Seven2 par le biais du fonds Apax Development Fund II, il s'explique par plusieurs facteurs.

Des logiciels prêts à l'emploi et une capacité en Make

Parmi ceux-ci, le positionnement d'Illuin Technology auprès des grands comptes. Geopost, Randstad, Macif, EDF, MAIF et Bouygues Telecom figurent ainsi dans la base de clients de l'entreprise française de l'IA.

Pour entrer dans ces organisations, le fournisseur peut s'appuyer sur une approche hybride. En effet, il propose à la fois des solutions d'IA sur étagère - c'est le volet Buy -, mais il conçoit également des produits sur-mesure, accompagnant ainsi des projets en mode Make.

"Suite logicielle IA, réalisations sur mesure, et accompagnement de haut niveau : la combinaison qui séduit les grands comptes pour industrialiser l'IA", résume le communiqué d'Illuin. Pour déployer ce modèle dit "hybride", l'entreprise dispose d'environ 120 experts en Data Science, Data Engineering, et Software Engineering.

Des fonds pour investir dans les briques, la R&D et l'expansion commerciale

Sur le développement applicatif, Illuin a mis au point "des briques prêtes à l'emploi", parmi lesquelles Dialogue, Automate et Analyze, ainsi qu'une plateforme d'orchestration baptisée nAIxt. Ces composants, agnostiques vis-à-vis des LLM et des environnements IT, couvrent des fonctionnalités génériques de l'IA générative.

La cohabitation du make et du buy est considérée comme un atout permettant de "s'adapter aux contraintes métiers et SI (performance, sécurité, robustesse, exploitation)." Or pour concrétiser des ambitions en matière de GenAI et d'AgenticAI, cette capacité d'adaptation pourrait bien faire office de levier critique. Dans un marché de l'IA fortement capitalisé et concurrentiel, l'entrée au capital d'un fonds doit apporter à Illuin des ressources indispensables. L'entreprise entend ainsi renforcer ses investissements dans sa suite logicielle.

L'ambition déclarée : "intégrer les évolutions de pointe dans le domaine agentique, et mettre un accent particulier sur la gouvernance et l'observabilité afin de continuer à offrir les meilleures conditions de déploiement à grande échelle en production."

Les capitaux permettront en outre de soutenir la R&D et d'alimenter le développement commercial, en particulier à l'international, et via une "spécialisation sectorielle et métier." Illuin souhaite enfin approfondir des partenariats avec les hyperscalers, "notamment via leurs marketplaces."

La barbe à papa a été inventée par un dentiste !



WILLIAM JAMES Morrison était un dentiste, avocat et auteur originaire de Nashville aux USA. Il était aussi le président de l'Association des dentistes de l'Etat du Tennessee.
En 1897, lui et un pâtissier de Nashville nommé John C. Wharton ont inventé une machine à bonbons électrique qui produit ce qu'on appelait Fairy Floss qui n'est autre que la barbe à papa.
Le produit a été présenté au public en 1904 et a connu un succès planétaire.

La France est le premier consommateur de whisky au monde !



LA FRANCE est le plus gros consommateur de whisky dans le monde avant le Royaume-Uni et les Etats-Unis avec une consommation de près de 2 litres par personne en 2013, sachant qu'en moyenne la consommation mondiale du whisky est de 0.86 litres par personnes.
Selon les statistiques, plus de 14 millions de caisses de 9 litres de whisky écossais ont été vendues en France en 2011 et la consommation n'arrête pas d'augmenter, en effet, il est prévu qu'entre 2012 et 2016, la consommation du whisky connaîtra une croissance de 3,35%.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

Etats-Unis : Déflagration meurtrière dans une usine d'explosifs du Tennessee, 19 personnes portées disparues



• DRAME •
Une puissante explosion est survenue vendredi matin dans une usine d'explosifs du Tennessee, près de Nashville. Selon les autorités locales, 19 personnes sont portées disparues



Aux Etats-Unis, une violente explosion a ravagé vendredi matin une usine d'explosifs du Tennessee, faisant 19 personnes portées disparues selon les autorités locales.

Le drame s'est produit vers 7h45, heure locale, dans l'usine Accurate Energetic Systems, située près de Bucksnort, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Nashville, dans une zone rurale et boisée à la frontière des comtés de Humphreys et Hickman.
Le shérif du comté de Humphreys, Chris Davis, a évoqué une « explosion destructrice » ayant soufflé un bâtiment entier de l'installation. « Nous avons plusieurs personnes portées disparues et nous pouvons confirmer qu'il y a plusieurs décès », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, citée par CNN. Les secours ont rapidement bouclé le secteur, redoutant de nouvelles détonations secondaires.

Une usine spécialisée dans les explosifs militaires

Fondée en 1980, Accurate Energetic Systems fabrique des explosifs destinés à l'armée américaine, à l'aéronautique et à la démolition commerciale. Sur son site Internet, l'entreprise se présente comme spécialisée dans la conception et la manipulation de « produits énergétiques à haute puissance ». Le bureau du shérif de Hickman a confirmé sur Facebook que des équipes d'urgence étaient déployées sur place et a exhorté la population à éviter la zone.

Des images diffusées par les télévisions américaines montrent un bâtiment entièrement détruit, des véhicules calcinés et un brasier encore actif. Selon les médias américains, plusieurs habitants des environs ont ressenti le souffle de la déflagration jusque dans leurs maisons.

Une enquête est en cours

Les autorités locales n'ont pas encore précisé la cause de l'explosion mais elle ont annoncé que 19 personnes étaient portées disparues.
Accurate Energetic Systems n'a, pour l'heure, pas répondu aux sollicitations des médias.

Cette marque de voitures accepte la « fausse monnaie » Monopoly

Plutôt que simplement accorder des ristournes en concessions, un constructeur américain en difficulté a lancé une campagne marketing amusante

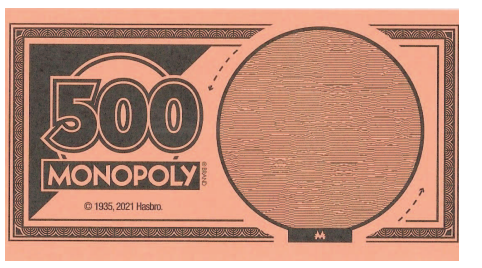
APRÈS quelques années de croissance fulgurante, une marque américaine se trouve aujourd'hui en stagnation, voire même en régression. Non, on ne parle pas de Tesla, dont la réputation a été écornée par les sorties politico-médiatiques d'Elon Musk.
Nous parlons de Jeep, qui a soudainement voulu viser une clientèle premium avec des modèles « full size » (Grand Cherokee et Wagoneer) à prix premium, mais sans le raffinement qui devrait aller de pair avec ces prétentions. La marque a ainsi égaré son public cible, et les ventes en souffrent durement. La solution ? Réduire les prix, et le faire savoir.

Monopoly Money

Il serait bien trop simple – et trop banal – d'acheter des espaces publicitaires pour communiquer sur des réductions de prix. Chez Jeep, on a eu une idée bien plus sympa : s'associer avec l'éditeur du jeu Monopoly et lancer une opération commerciale inédite. Il suffit de venir en concession avec 500$ de Monopoly pour voir le prix du véhicule réduit d'autant.Mais pas la peine de se présenter avec une valise pleine de ces billets fictifs, puisque 500 $ est le maximum accepté.

L'offre est-elle généreuse ?

Disons que c'est mieux que rien, et l'idée de payer une voiture en billets Monopoly est plutôt amusante. Reste à voir si cela permettra à Jeep d'écouler son énorme stock de Grand Cherokee invendus.



États-Unis : Nissan rappelle 19.000 voitures électriques supplémentaires à cause d'un risque d'incendie



DANGER • Nissan a de nouveau rappelé des milliers de voitures électriques Leaf aux États-Unis en raison d'un risque d'incendie lié à une surchauffe de la batterie lors de la recharge rapide. Un souci qui perdure. Aux États-Unis, Nissan a été contraint de procéder à un nouveau rappel de sa voiture électrique Leaf en raison d'un risque d'incendie de la batterie haute tension, rapporte Presse-Citron. Au total, près de 43.000 véhicules sont désormais concernés. Le problème survient durant la recharge rapide de niveau 3. Un défaut peut provoquer un dépôt excessif de lithium dans les cellules de la batterie et une montée en température trop rapide pendant la charge. Cela peut entraîner une surchauffe excessive de la batterie, causant potentiellement de la fumée, de la chaleur et dans le pire des cas un incendie, selon l'agence américaine de sécurité routière (NHTSA).

Plusieurs vagues de rappel

Les véhicules concernés par ce rappel ont été produits entre 2019 et 2022. Un premier rappel avait été lancé fin 2024 et concernait 23.887 véhicules fabriqués de 2019 à 2020, rappelle Presse-Citron. Ce second rappel concerne 19.077 véhicules produits entre juin 2021 et mai 2023. Les véhicules concernés sont ceux qui possèdent un port de charge rapide CHAdeMO : 1 % d'entre eux possède ce défaut, selon Nissan. Problème supplémentaire : Nissan n'a aucune solution matérielle à proposer à ses clients. Le constructeur japonais demande simplement aux automobilistes de privilégier la recharge lente à domicile ou sur des bornes standard. Le correctif sera uniquement logiciel : il consistera à limiter les conditions de recharge rapide pour contourner le problème et réduire le risque de surchauffe. Le fameux correctif, initialement prévu pour novembre 2024 puis repoussé au printemps 2025, ne sera finalement disponible que le 24 octobre prochain. Une solution déjà décevante pour les propriétaires, qui s'attendaient plutôt à un changement de la batterie défectueuse.

Ce territoire se déplace chaque année de 2 cm, avertissent les géophysiciens

Des chercheurs ont récemment constaté les déformations du Groenland, qui se déplace lentement vers le nord-est chaque année. Les contractions et les expansions de l'île pourraient avoir des grandes répercussions sur notre planète.



Après avoir traversé plusieurs ères d'accumulation et de fonte des glaces, le Groenland se déplace désormais de 2 centimètres vers le nord-est chaque année, s'étirant par endroits, et se contractant à d'autres, affirme une étude de la Technical University of Denmark (DTU).

Plus de glace en haut, moins de glace en bas

Pour constater ce phénomène, une équipe internationale de chercheurs a analysé le déplacement de 58 points GPS spécifiques sur l'île, sur plus de 20 ans. Le résultat est la mesure la plus précise des mouvements du Groenland jamais établie.

"La glace qui a fondu ces dernières décennies a poussé le Groenland vers l'extérieur et provoqué un soulèvement qui a agrandi sa surface vers le nord-est", explique le géophysicien Danjal Longfors Berg à ScienceAlert. "Et en même temps, de l'autre côté, le Groenland se contracte vers l'intérieur à cause de changements préhistoriques dans des masses de glace, qui sont liés à la dernière ère glaciaire".

La navigation bouleversée

L'apparition ou la disparition de telles quantités de glace de la surface de la Terre pourraient entraîner des changements significatifs pour notre planète.

Au-delà des conséquences pour la biodiversité, certaines études mentionnent le réveil de volcans auparavant cachés et endormis, ainsi qu'une hausse des émissions de méthane, à cause de la végétalisation de ces régions jusqu'alors enneigées.

Les changements de forme du Groenland redéfiniront également la navigation dans les eaux de l'Atlantique Nord, l'île se déplaçant littéralement sur les cartes.

Alors que la glace disparaît aussi bien au pôle Sud qu'au pôle Nord, les travaux sur les mouvements du Groenland sont essentiels pour comprendre la façon dont la planète répond aux effets continus du changement climatique.

Le Groenland se déplace de 2 cm vers le nord-est chaque année, d'après les géophysiciens, en raison des contractions et expansions de l'île causées par les cycles de fonte et d'accumulation des glaces, selon une étude de la Technical University of Denmark (DTU). Ce phénomène a des répercussions potentielles sur la planète.

Cause : Le mouvement est lié aux cycles de glace (accumulation et fonte) qui déforment le territoire.

Direction : Le déplacement se fait vers le nord-est.

Conséquences : Cette déformation pourrait avoir des impacts significatifs sur l'environnement mondial.

Un robot en quête de l'épave de l'Endurance a découvert d'étranges structures sous-marines

DESTINÉE à localiser l'épave de l'Endurance, le navire de l'explorateur Ernest Shackleton disparu en 1915 en mer de Weddell (Antarctique), une expédition avait mis au jour en 2019 d'étranges structures sous-marines. Six ans plus tard, une étude dévoile la véritable nature de ces constructions.

st-il un fidèle robot ? Le véhicule sous-marin téléguidé "Lassie" a en tout cas rapporté à ses propriétaires des images du fond marin capturées dans l'une des zones les plus inhospitalières de la planète. Ainsi, mêmes s'ils ne sont pas parvenus à localiser l'épave de l'Endurance, les passagers de "l'expédition mer de Weddell 2019" sont revenus de l'Antarctique avec un autre type de trésor.

Six ans plus tard, alors que le navire disparu en 1915 a depuis été retrouvé et a fait l'objet de scans 3D révélant son exceptionnel état de préservation, des scientifiques ont fini par dévoiler l'origine des étranges structures sous-marines filmées par le robot (R.B. Connelly et al. Frontiers in Marine Science, 2025).

Car à cet endroit, plus d'un millier de dépressions circulaires tapissaient le fond marin. Plus troublant encore, chacun de ces puits semblait débarrassé des débris de plancton qui recouvraient les sédiments environnants, formant un paysage "d'un haut degré de géométrie", décrivent les auteurs de la publication dans un communiqué (29 octobre 2025).

Des "nids" sous bonne garde

Sur les images, on aperçoit en effet une multitude de crevasses dont certains sont isolées, d'autres formant des lignes courbes ou des regroupements plus denses (vidéo ci-dessous : après les vingt premières secondes). Le contraste entre la propreté de ces cavités peu profondes et la couche de débris végétaux avoisinante apparaît d'autant plus saisissant.

En fait, les bâtisseurs de ces formes n'étaient autres que… des poissons, révèlent aujourd'hui les chercheurs. Et plus précisément, des légines (ou morues) antarctiques de l'espèce Lindbergichthys nudifrons. Celles-ci construisent en effet des puits dans le sable afin d'y déposer leurs œufs, chaque "nid" étant ensuite placé sous la surveillance d'un parent protégeant sa progéniture des prédateurs.

À l'instar des bancs de poissons, ce comportement pourrait refléter une stratégie évolutive basée sur un subtil équilibre entre coopération et compétition : celle dite du "troupeau égoïste", où les individus situés au centre sont protégés par ceux relégués en périphérie, augmentant ainsi les chances de survie de toute la colonie.

Les nids les plus éloignés appartiennent donc probablement à des poissons "plus grands et plus robustes", capables de défendre seuls leur territoire, suspectent les auteurs.

La mer de Weddell, future aire marine protégée ?

Mais pour les scientifiques impliqués, ces images apportent surtout la preuve que la région constitue un écosystème marin vulnérable – un habitat "fragile mais vital" qui soutient la biodiversité antarctique, comme le suggérait déjà une étude antérieure attestant de la présence de l'une des "plus grandes colonies de reproduction de poissons au monde" dans la mer de Weddell (Purser et al. 2022).



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Une éruption rouge ou brunâtre dans le dos ou sur le torse ? La maladie de Grover apparait généralement brutalement, particulièrement chez les adultes à partir de 60 ans.

BIEN-ÊTRE

Maladie de Grover : comment la soigner ?

Qu'est-ce que c'est la maladie de Grover ?

Nommée maladie de Grover, du nom du dermatologue américain Ralph Grover, cette maladie cutanée bégnine non contagieuse mais gênante se caractérise histologiquement par une acanthylose, d'où son autre nom de dermatose acantholytique. Cette affection plutôt rare (moins de 1% de la population) touche essentiellement les adultes et plus particulièrement les hommes vers 60 ans.

Quels sont les symptômes de la maladie de Grover ?

Elle se traduit par des éruptions érythémateuses, papulo-vésiculeuses ou papulo-kératosiques, de couleur rouge ou brunâtre. Elle s'étend sur le torse, le dos, l'abdomen plus rarement les membres de la face.

Ces éruptions évoluent par poussées successives et peuvent provoquer des démangeaisons. Connu depuis 1970, le tableau clinique de la maladie de Grover a été décrit initialement à l'aide de six observations de cas. Ralph W. Grover a remarqué sur le tronc de ses patients des papules ou lésions papulo-vésiculeuses qui régressaient spontanément en l'espace de quelques semaines ou quelques mois.

L'examen histologique a montré des cellules acantholytiques, identiques à celles observées dans la maladie de Darier (dyskératose folliculaire) et la maladie de Hailey-Hailey (pemphigus chronique bénin familial).

En raison du processus de guérison spontané et de l'aspect histologique, Grover a qualifié la maladie de "transitoire" ou de "dermatose acantholytique transitoire". En réalité, il existe des situations où la maladie devient chronique, avec des poussées successives qui persistent pendant plusieurs années.

L'exposition au soleil peut déclencher les poussées

A quoi est dûe la maladie de Grover ?

Les lésions cutanées observées sont liées à l'acantholyse, perte de l'architecture normale de la peau. Les facteurs déclencheurs potentiels des poussées sont l'exposition au soleil, la sudation excessive, la chaleur et les infections virales ou bactériennes. Il ne s'agit pas d'une maladie génétique à proprement parler, avec l'absence d'hérédité observée ou de cas familiaux. Toutefois, des analyses très récentes ont montré que la peau des patients ayant une maladie de Grover comporte des altérations génétiques acquises sur le gène ATP2A2, sorte de pompe à calcium qui participe au bon fonctionnement cellulaire.

Transpiration excessive : c'est quoi l'hyperhidrose ?

L'hyperhidrose désigne la production excessive de sueur et concerne entre 1 et 3 % de la population. Elle commence généralement pendant l'enfance ou l'adolescence et concerne surtout les aisselles, les paumes des mains, les plantes des pieds et la région du crâne et du visage.

Comment soigner la maladie de Grover ?

La maladie de Grover est dans la plupart des cas une pathologie auto-résolutive évoluant favorablement de manière spontanée. L'indication de traiter résulte des démangeaisons parfois très marquées. Les crèmes corticoïdes topiques de forte activité constituent les principales options thérapeutiques. Les autres traitements locaux possibles sont les émollients ou les crèmes à base de vitamine D. Dans les maladies étendues ou très gênantes, la photothérapie en cabine chez le dermatologue ou des traitements par comprimés (notamment les rétinoïdes qui sont des dérivés de vitamine A) peuvent être prescrits.

Les huiles essentielles peuvent-elle soulager la maladie de Grover ?

"En ce qui concerne le recours aux huiles essentielles pour soulager, nous ne recommandons pas son utilisation pour la maladie de Grover en raison de possibles irritations ou allergies cutanées",

Arthrose à 40 ans : 4 signes révélateurs qui passent souvent inaperçus



DOULEURS qui ne passent pas, raideurs… On n'y pense pas toujours avant 50 ans mais l'arthrose peut commencer plus tôt. Identifier les symptômes de l'arthrose précoce permet de freiner l'évolution.

L'arthrose, une maladie de "vieux" ? Pas du tout. "Beaucoup de jeunes sont atteints d'arthrose et il faut les soigner pour qu'ils ne s'aggravent pas eux-mêmes" nous explique le Dr Odile Picard-Paix, médecin généraliste, oligothérapeute et auteure du livre "L'arthrose à 40 ans, comment l'éviter, comment la soigner" (éditions du Rocher). Il y a encore 50 ans, l'arthrose était effectivement rangée dans la catégorie des maladies du vieillissement "mais cette définition a été repositionnée en tenant compte du fait qu'elle peut aussi toucher des jeunes" poursuit notre interlocutrice. Non pas qu'il y ait plus de jeunes arthrosiques aujourd'hui qu'hier mais parce qu'il est important de ne pas les laisser en errance face à des symptômes qu'ils ne comprennent pas. Justement, quels sont les signes évocateurs d'arthrose précoce ?

1. Une douleur qui ne passe pas malgré le repos

"La douleur représente chez le jeune arthrosique le premier signe d'alerte" constate le Dr Picard-Paix. Au début, il s'agit d'une gène qui va, qui vient ou d'une douleur modérée lors d'une activité physique qui s'estompe. Mais au fil du temps "la douleur ne passe plus, elle n'est plus fugace, elle ne cède plus ou moins au repos, elle s'installe et il est de plus en plus nécessaire de prendre des antalgiques pour être soulagé" détaille la spécialiste.

2. Des douleurs qui commencent à survenir aussi la nuit

Après la prise de médicaments antalgiques, une amélioration de la douleur est généralement observée invitant alors à la reprise du sport, du jardinage… Mais cela ne dure qu'un temps car les traitements sont de moins en moins efficaces. Les douleurs commencent alors parfois à se manifester la nuit. "La survenue de douleurs nocturnes signifie qu'une réaction inflammatoire s'ajoute aux simples symptômes arthrosiques habituels" explique la spécialiste, alors que l'arthrose n'est pas une maladie inflammatoire à l'origine. C'est donc un signe supplémentaire de gravité.

3. Des raideurs et un "dérouillage" compliqué

C'est un symptôme trompeur car la raideur, quand on est jeune, est souvent associée à une origine musculaire. Une grosse séance de sport la veille, des mouvements inhabituels… et on pense qu'il est normal d'avoir du mal à se lever du canapé, de son lit le lendemain matin ou encore de sa chaise de bureau, après y avoir été assis pendant plusieurs heures. "En réalité, deux types de raideurs coexistent : la raideur d'origine purement articulaire liée à l'arthrose et la raideur musculaire liée à des contractures" distingue le Dr Picard-Paix. En cas d'arthrose, "la raideur est associée à un temps de dérouillage compliqué, de quelques secondes à quelques minutes".

Il devient difficile de tourner la tête : arthrose cervicale ?

La raideur et les problèmes de mobilité ne passent pas avec le temps. Il devient de plus en plus difficile de se pencher en avant (arthrose lombaire) de tourner la tête (arthrose cervicale), de monter des escaliers (arthrose du genou), de marcher longtemps (arthrose de hanche ou de genou).

4. Une réelle diminution des performances physiques

Une personne jeune qui souffre d'arthrose constate une diminution de ses performances physiques : "Elle se sent moins capable, n'arrive plus à bricoler comme avant, à jardiner voire à travailler. A ce stade, théoriquement, elle va consulter car le handicap devient trop pénible" explique le médecin. Cependant, souvent, cette consultation est tardive : "L'insatisfaction du patient peut évoluer vers un rejet des symptômes, véritable déni. Nos patients nous disent souvent "Je pensais que cela passerait tout seul"."

Que faire ?

D'abord consulter le médecin traitant. Si le diagnostic d'arthrose est confirmé (par des radios), il donnera plusieurs conseils pour diminuer les symptômes :
prendre des antalgiques
utiliser des gels anti-inflammatoires,
diminuer un peu vos activités,
faire des séances de kinésithérapie
faire des infiltrations de corticoïdes (en cas de douleurs très aiguës avec une réaction inflammatoire importante)

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Relizane
Daira d'Ain-Tarek
Commune d'Ain-Tarek
Imat Fiscal : 098448195141317

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITÉS MINIMALES N° 04/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Ain-Tarek lance un avis d'appel d'offre ouverte avec des capacités minimales pour :

صيانة الطريق الرابط بين الطريق الوطني رقم 90 بدوار البواقي 1 على مسافة 05 كلم (القطراالأول على مسافة 1.8 كلم) بلدية عين طارق

Entretien du chemin reliant RN90 au douar Bouahi 1 sur 05 km (1re tranche sur 1,8 km) commune d'Aïn Tarek

Les Entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la page officiel Facebook de la commune d'Ain Tarek FACEBOOK (الصفحة الرسمية لبلدية عين طارق)

Les soumissionnaires devront joindre à leurs dossiers de soumission les pièces réglementaires suivantes:

Conditions d'éligibilité:

a- Capacités professionnelles: certificat de qualification et de classification, (activité principale Travaux publics) catégorie CINQ (05) ou plus.

b- Capacités techniques: 1- Les entreprises ayant réalisés au moins deux (02) de même nature (1300 T de BB pour chaque projets)
2- Les entreprises qui possède une (01) station d'enrobé au nom de l'entreprise implanté dans un rayon de moins 100km.

c- Capacités financières: Les entreprises ayant une moyenne du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois (03) dernières années ≥ 40.000.000,00 DA.

Un dossier de candidature (sous plis):

1. La déclaration de candidature renseignée datée et visée par le soumissionnaire.
2. La déclaration de probité renseignée datée et visée par le soumissionnaire.
3. Copie de statut de l'entreprise ;
4. Photo copie du registre de commerce du soumissionnaire.
5. Copie de l'attestation justifiant le dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morales (SPA, SARL, SNC, EURL, Société en commodités).
6. Extrait de casier judiciaire n° 03 du gérant, du directeur général de l'entreprise installé en Algérie en cours de validité ;
7. Les copies des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH;
8. Extrait de rôle de l'entreprise apuré ou avec échéancier ;
9. Photo copie de l'immatriculation fiscale (NIF).
10. Copié du certificat de qualification et classification professionnelles (Travaux public activité principal catégorie 05)
11. Copié Les bilan financière des 03 dernières années visé par les services des impôts.
12. Copié des références professionnelles des projets équivalant réalisés signé par maître de l'ouvrage.
13. Liste des Moyens humains déclarés à la CNAS (avec Pièces justificatives).
14. Liste des matériels utilisés pour l'exécution du projet.

Offre technique (sous plis):

1. Une déclaration à souscrire renseignée datée et visée par le soumissionnaire.
2. Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté»
3. La mémoire technique justificatif renseignée datée et visée par le soumissionnaire
4. Planning et durée de réalisation

Offre financier (sous plis):

L'offre financière doit comprendre

1. La lettre de soumission remplie, datée et signée
2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli et dûment signé
3. Le devis quantitatif et estimatif rempli et dûment signé.

Les offres accompagnées des documents cités ci dessus doivent être déposées à l'adresse ci-dessus sous doubles plis anonymes ; l'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante :

« Avis d'appel d'offre ouverte avec exigence des capacités minimales N° 04/2026 »
à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

PROJET: صيانة الطريق الرابط بين الطريق الوطني رقم 90 بدوار البواقي 1 على مسافة 05 كلم (القطراالأول على مسافة 1.8 كلم) بلدية عين طارق

Entretien du chemin reliant RN90 au douar Bouahi 1 sur 05 km (1re tranche sur 1,8 km) commune d'Aïn Tarek

A Monsieur le Président de l'APC de Ain-Tarek
14 Rue Mohammed Khemisti 48015 Ain-Tarek Wilaya de Relizane

La durée de préparations des offres est fixée à 15 jours à partir de première publication.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
Les soumissionnaires sont invites à assister à l'ouverture des plis que aura lieu le jour de la date limite de dépôt des offres à 14.00 au siège de l'apc.

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2631004413



-REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

- WILAYA DE SAIDA.
- DAIRA DE SIDI - BOUBEKEUR.
- COMMUNE DE SIDI- AMAR.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°Nis : 096220089028916

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° :15-247 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

le Président de l'Assemblée populaire communale de la commune de Sidi Ammar ; informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert N° : 03/2026 ; annoncée dans le journal « ELMASSA » le :19/02/2026 publié en langue arabe et le journal « le jeune indépendant» du 19/02/2026 publié en langue français , il a été indiqué que, sur la base des résultats de la réunion du comité d'ouverture et d'évaluation des offres techniques et financières du : 01/03/2026, qui a proposé d'attribuer le marché sur la base de résultat suivant :

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MARCHE OU CONTRAT	L'ENTREPRISE	N° IDENTIFICATION FISCALE	MONTANT DE L'OFFRE EN T.T.C	DELAI	LA NOTE	OBS
01	ENTRETIEN ET REVETEMENT DU CHEMIN COMMUNAL RELIANT SIDI AMAR CENTRE A LA RN° 06 AU PK 78 +700 PASSANT PAR DOUAR NEGMOUT SUR 4,00 KM 1 ERE TRANCHE .	MARCHE	BAGHDAD BELAID	18020010243414302000	48.932.800.00 DA	03 Mois	69	RETENUE OFFRE UNIQUE

- Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° : 15-247 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics ,Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher auprès de la commune de Sidi Amar, (bureau Service des Marchés Publics), dans un délai de Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire. Ils peuvent également présenter leurs éventuels recours auprès de la Commission des Marchés Publics dans un délai de Dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis, conformément à l'article 82 du décret présidentiel cite en dessus

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2631004362

République Algérienne Démocratique & Populaire

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
ET DE LAVILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION
IMMOBILIERE DE NAAMA
DEPARTEMENT MAITRISE D'OUVRAGE
NIF : 099945082209585

وزارة السكن و العمران والمدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة
دائرة التحكم في انجاز المشاريع

238/2026

Avis d'Infrucuesité De l'avis l'Appel d'Offre National Ouvert avec des exigences de capacités minimales N°01/2026

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les regles générales relatives aux marchés publics.l'Office de Promotion et de Gestion immobiliere de la Wilaya de Naâma déclare l'infructuesité de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec des exigences de capacités minimales sous N°01/2026, paru aux quotidiens nationaux : "Le jeune Indépendant" le 25/01/2026 et « الجمهورية» le 27/01/2026 relative à :

Réalisation+ VRD des 30 logements LPA –DGSN- type F3 (15 LOGTS) et F4 (15 LOGTS) + 18 commerces et 02 services à Nâama programme 2022 répartis comme suit :

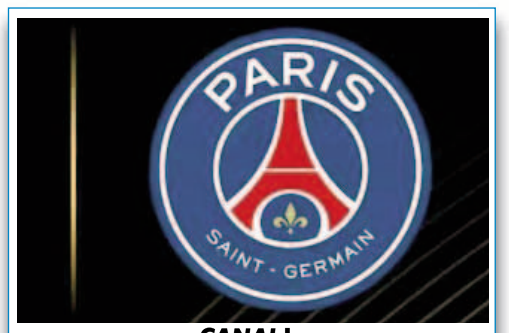
- LOT N°01 : réalisation des 15+09 C+01 S/30 logements type F3 (08 LOGTS) et F4 (07 LOGTS) + réseau d'Assainissement et d'AEP.
- LOT N°02 : réalisation des 15+09 C+01 S/30 logements type F3 (07 LOGTS) et F4 (08 LOGTS) + Aménagement extérieur et l'Eclairage publics.

Projet	Entreprise	Note technique	Montant proposé	Montant corrigé	Délai proposé
Réalisation+ VRD des 30 logements LPA –DGSN- type F3 (15 LOGTS) et F4 (15 LOGTS) + 18 commerces et 02 services à Nâama programme 2022	INFRUCTUEUX :(Aucun pli réceptionné)				

Le Jeune Indépendant du 11/03/2026 / ANEP 2631004344













JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série policière Etats-Unis - 2024 — TF1
S.W.A.T.

21h00 Série de suspense - 2026 — France 2
L'affaire Laura Stern

21h00 Jeu — M6
Top chef Saison 17

20h55 Football : Ligue des champions — CANAL+
Paris Saint-Germain / Chelsea FC

20h45 Magazine de société — W9
France
Enquêtes criminelles

20h55 Film policier — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2006
Inside Man, l'homme de l'intérieur

21h05 Comédie — 6ter
France 1998
Ça reste entre nous

21h00 Comédie France - 2024 — CINE+ PREMIER
Jamais sans mon psy

21h00 Football : Ligue des champions — CANAL+ SPORT
Atlético Madrid / Tottenham

21h00 Comédie dramatique - 2025 — CINE+ CINEMA
Des jours meilleurs

20h50 Comédie — CANAL+ family
Grande-Bretagne - 2003
Johnny English

21h15 Comédie — TMC
France - 1998
Le dîner de cons

21h00 la chaine ACTION



Film d'aventures (Etats-Unis - 2014)

Hercule

Dans un monde antique où les légendes se mêlent à la réalité, Hercule (Dwayne Johnson) incarne bien plus qu'un simple guerrier : il est un mythe vivant, un héros dont les exploits ont traversé les frontières et les générations. Pourtant, derrière cette réputation colossale se cache un homme aux cicatrices profondes, un mercenaire pragmatique qui a troqué les quêtes glorieuses contre des missions lucratives.

22h30

Téléfilm de suspense (Etats-Unis - Espagne - Italie 2017)

Black Butterfly

Reclus dans les montagnes, Paul Lopez (Antonio Banderas), un écrivain autrefois célébré, se débat avec ses démons personnels, notamment son addiction à l'alcool. À la recherche d'inspiration pour son nouveau roman, il s'intéresse à une série de meurtres qui affole la petite communauté environnante. Ces événements tragiques, empreints de mystère et de violence, deviennent le moteur de sa créativité, mais également le reflet de son propre désespoir. Lorsqu'il fait la rencontre de Jack (Jonathan Rhys Meyers), un vagabond énigmatique qui frappe à sa porte, Paul voit en lui un potentiel allié pour explorer les sombres recoins de son imagination.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 05:12 | 12:39 | 15:59 | 18:33 | 19:56 | 05:17 | 12:44 | 16:04 | 18:37 | 20:00 | 05:32 | 12:58 | 16:19 | 18:52 | 20:14 | 05:26 | 12:49 | 16:11 | 18:44 | 20:03 | 05:39 | 13:05 | 16:25 | 18:58 | 20:21 | 05:44 | 13:09 | 16:30 | 19:03 | 20:26 | 05:47 | 13:13 | 16:34 | 19:07 | 20:29 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8439 – MERCREDI 11 MARS 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	12°
Oran	14°	8°
Constantine	16°	5°
Ouargla	22°	12°

RÉUNION ÉLARGIE DU BUREAU DU CONSEIL DE LA NATION

Priorité aux droits des jeunes

Le président du Conseil de la Nation, Azouz Nasri, a présidé hier une réunion du Bureau élargi aux présidents des groupes parlementaires et au contrôle parlementaire. La rencontre a porté sur l'examen du calendrier de travail du Conseil (30 mars – 6 avril 2026), de même que sur l'étude des questions orales et écrites déposées auprès du Bureau. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué de la Chambre haute.



Azouz Nasri.

Le Bureau a salué les directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors du dernier Conseil des ministres, qui visent à «garantir les droits des jeunes, préserver leur dignité et renforcer leur statut, tout en assurant la préservation du caractère social de l'État», a précisé la même source.

Il a été indiqué que le bureau a particulièrement salué les dispositions ayant été prises pour proposer le sacrifice de l'Aïd à «des prix maîtrisés», en tenant compte de «la situation des citoyens».

Le Bureau a, en outre, apprécié «le suivi assidu et le soin constant que le président de la République accorde, à plusieurs occasions, à limiter les abus des spéculateurs, indifférents aux sanctions légales ou aux valeurs religieuses, et motivés uniquement par leurs désirs égoïstes, dont la cupidité et la rivalité superficielle ne leur ont apporté que dédain populaire, regret et souffrance», précise-t-on dans la même source.

Concernant les points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau a renvoyé le projet de loi organique relatif aux partis politiques à la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale et de l'aménagement du territoire. Selon le communiqué, cette commission auditionnera le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, le dimanche 15 mars 2026. Les séances publiques reprendront, à partir du lundi 30 mars, pour la présentation et la discussion de ce projet de loi, suivie des interventions des présidents des groupes parlementaires et des réponses du représentant du gouvernement.

Par ailleurs, le projet de loi portant règlement de la loi de finances 2023 a été renvoyé à la Commission des affaires économiques et financières. La présentation et le vote de ce texte sont prévus lors d'une séance publique le mardi 31 mars 2026.

Lors de la séance plénière prévue le lundi 6 avril, le Conseil de la Nation examinera et votera sur le projet de loi organique relatif aux partis politiques, les dispositions en litige du projet de loi sur la criminalisation de la colonisation française de l'Algérie et les dispositions en litige du projet de loi portant Code de la route. Concernant les questions déposées auprès du Bureau, douze questions orales et sept questions écrites ont été transmises au gouvernement pour que soient remplies les conditions formelles requises, a conclu le communiqué. Au début de la séance, M. Nasri et le Bureau élargi ont présenté leurs condoléances à l'Armée nationale populaire (ANP), à ses officiers et soldats, ainsi qu'aux familles des victimes du crash d'un avion de transport militaire, survenu le week-end dernier.

Khalil Aouir

OUADAH L'A SOULIGNÉ À MÉDÉA

Le choix stratégique de l'innovation

LE MINISTRE de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises s'est rendu, hier, dans la wilaya de Médéa où il a visité l'incubateur de l'université Yahia-Farès et des start-up innovantes réalisées dans le cadre des dispositifs de soutien et d'accompagnement des micro-entreprises.

Le ministre a eu des échanges avec les étudiants porteurs de projets, les enseignants et les responsables de l'incubateur d'entreprises de l'université qui compte à son actif quelque 457 projets de start-up, dont 21 ont reçu le label start-up, parmi lesquels 4 sont pleinement opérationnels. Dans le même ordre, le Centre de développement de l'entrepreneuriat a organisé, en partenariat avec l'Agence nationale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat, 12 sessions de formation au profit de 268 porteurs de projets, parmi lesquels 54 ont obtenu des financements, alors que 5 projets innovants ont également bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'initiative proto-market, qui vise à encadrer des projets ayant atteint la phase de maturité.

Dans son intervention, le ministre a salué les efforts de l'Université de Médéa en matière de soutien aux étudiants et a affirmé l'importance de l'innovation constituant «un choix stratégique incontournable pour bâtir une économie nationale fondée sur le savoir et l'énergie de la jeunesse».

Et d'ajouter : «Le dynamisme observé en Algérie incarne un modèle concret pour la transformation économique souhaitée, porté par les efforts communs déployés par les jeunes, les autorités locales et les centres d'innovation, efforts qui témoigne de l'efficacité des politiques publiques soutenant les initiatives entrepreneuriales».

Concernant le volet relatif au rôle du «travailleur indépendant» en tant que pilier essentiel de l'économie nationale et que la vision d'avenir vise à intégrer les étudiants, les chercheurs et les talents nationaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, dans le cycle économique tout en suivant le rythme des grandes transformations technologiques, notamment en matière d'intelligence artificielle répondant aux besoins spécifiques du pays.

Le ministre a, par la suite, visité un atelier de couture dont le financement a été consenti par l'agence ANGEM et un institut spécialisé dans la recherche, l'innovation et l'amélioration des performances, situé au Centre des sciences et des loisirs scientifiques de Médéa.

Dans la commune de Zoubiria, 30 km au sud du chef-lieu de wilaya, le ministre a inspecté une entreprise spécialisée dans la production industrielle de carreaux qui a bénéficié d'un financement de l'agence Nesda et emploie 12 travailleurs.

Le ministre a également visité un établissement spécialisé dans la programmation d'applications et l'installation de réseaux situé à Berrouaghia, 25 km au sud du chef-lieu de wilaya, ayant bénéficié d'un financement consenti par l'agence Angem.

Nabil B.

ALGER 3 SE POSITIONNE DANS LE CAPITAL-RISQUE

L'université au service du développement économique

POUR la première fois en Algérie, une université se positionne comme acteur du capital-risque. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Kamel Baddari, a affirmé hier, lors d'une conférence nationale sur le «fonds de fonds « de l'Université d'Alger 3, que cette initiative marque une précédente nationale et illustre la volonté du président de la République de réformer l'université et de renforcer son rôle économique, en permettant aux établissements universitaires de devenir des acteurs productifs et contributeurs au financement du développement. Cette rencontre, organisée au siège du ministère, a réuni le président de la Commission d'organisation et de contrôle des opérations boursières, ainsi que des directeurs d'établissements universitaires à distance, afin de discuter des avantages et perspectives liés à cette nouvelle structure d'investissement. Début mars, M. Baddari avait déjà participé, aux côtés du ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, à la cérémonie de délivrance du premier agrément en Algérie pour une société d'investissement à capital-risque à vocation universitaire, en faveur de l'Université d'Alger 3. M. Baddari a souligné qu'»il s'agit d'une précédente nationale, puisqu'il s'agit du premier agrément accordé par la Commission de régulation des opérations boursières à une institution universitaire sous forme de société d'investissement à capital-risque, accompagnée de l'organisation d'un fonds des fonds «, a-t-il précisé.

RELIZANE

Des centaines de kg de zlabia et de qalb el louz détruits

LES ÉLÉMENTS de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Yellel, dans la wilaya de Relizane, ont découvert un commerce de pâtisseries traditionnelles, notamment de la zlabia et du qalb el louz, ne respectant pas les normes d'hygiène lors de la préparation, du transport et de la distribution vers différents commerces des villages de la commune. L'opération a débuté par l'interception d'un véhicule utilitaire transportant de grandes quantités de pâtisseries sans aucune condition sanitaire. La marchandise, destinée à la vente dans plusieurs magasins, a été saisie et le conducteur conduit au siège de la brigade pour enquête. Après identification du propriétaire du commerce et localisation de son établissement, la gendarmerie, en collaboration avec des représentants de l'Inspection commerciale régionale et le service municipal d'hygiène, a procédé à une descente sur le site. L'intervention a permis de détruire d'importantes quantités de marchandises non conformes,

Aymen D.